



**Le stockage des céréales
en question**

**Une organisation paysanne s'ouvre
au tourisme solidaire**

**Au Pérou les producteurs de café
misent sur la qualité**

**Le foncier, un enjeu crucial
aux multiples dimensions**



Badji, Mahiarata, AOPP, Mali

L'INTER-
RÉSEAUX –
DÉVELOPPEMENT
RURAL

L'INTER-RÉSEAUX développement rural a été créé en 1996, à l'initiative de personnes engagées dans le développement rural, et des pouvoirs publics français. Ses objectifs sont les suivants :

- permettre la participation des acteurs du Sud à la construction des politiques agricoles nationales et sous-régionales, en disposant de moyens de s'informer et d'échanger en réseau sur les enjeux du développement rural ;
- animer et renforcer un réseau de réflexions, d'échanges, de débats et d'expériences entre acteurs du développement rural et agricole dans les

pays francophones ;
– accompagner les acteurs du Sud (en priorité ceux d'Afrique francophone) dans leurs efforts pour promouvoir leurs agricultures paysannes familiales dans le contexte de la mondialisation.

Des convictions : l'Inter-réseaux est convaincu que faire connaître, comparer et discuter librement d'expériences multiples, rassembler à ce propos des personnes issues d'environnements professionnels, géographiques et disciplinaires variés — mais ayant pour centre d'intérêt commun le développement rural du Sud — permettent à chacun d'améliorer sa

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Inter-réseaux, mais celles des auteurs. Les photos, quand elles ne sont pas créditées, sont de la rédaction, de même que les articles non signés. Photo de couverture : © Amélie Grimberghs, SOS Faim.

Tous les articles sont libres de droit, merci de faire figurer la mention « © Grain de sel » en cas de rediffusion et de nous envoyer une copie de la publication.

Grain de sel est imprimé sur du papier couché entièrement recyclé (Cyclus Print).

propre pratique professionnelle face à des enjeux nationaux et internationaux complexes. Le travail en réseau, par une réflexion partagée et une large circulation de l'information, permet de construire et de proposer des pratiques et des politiques de développement prenant en compte l'intérêt de ceux qu'elles concernent le plus directement.

Une particularité : l'Inter-réseaux réunit plus de 3 000 membres issus d'organisations paysannes, d'ONG, de services publics, du Sud et du Nord. Les activités de l'Inter-réseaux s'appuient sur le dynamisme et la participation de ses membres.

Actualité de l'Inter-réseaux

Forum régional sur « l'accès au marché et la commercialisation des produits agricoles en Afrique subsaharienne », Bamako, Mali, mi-décembre 2006

Ce forum régional sera mené en partenariat, notamment avec le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA). S'inscrivant dans le cadre des groupes de travail de l'Inter-réseaux, il fera suite aux travaux et forums nationaux précédemment organisés, au Bénin, au Cameroun, en Guinée et au Mali. Localement, l'ONG Afrique Verte Mali interviendra dans l'organisation de l'événement.

Pour favoriser la construction de références collectives sur les thèmes de l'accès au marché et de la commercialisation des produits agricoles, ce forum valorisera plusieurs initiatives paysannes auprès des organisations paysannes (OP) et de leurs partenaires. Plus précisément, l'événement comporte plusieurs objectifs :

- différents supports seront utilisés (fiches

d'expériences, vidéo, et/ou émission radio) pour permettre aux acteurs ayant réalisé des analyses et des capitalisations d'initiatives locales de les présenter (notamment, mais pas seulement, les analyses et capitalisations menées au Bénin, au Cameroun, en Guinée et au Mali avec l'Inter-réseaux et le CTA) ;

- des groupes de travail impliquant l'ensemble des participants seront organisés pendant le forum afin de comparer les initiatives, susciter l'échange de savoir-faire et tirer les enseignements utiles pour mener des activités de commercialisation ;
 - des exercices de mise en situation auront lieu pour préparer les participants, et en particulier les cadres et les responsables d'organisations faitières, à restituer et à diffuser les initiatives et les enseignements mis en évidence, les utilisant ainsi dans leurs structures respectives ;
 - enfin, les participants choisiront les expériences qui méritent d'être retranscrites et diffusées sur divers supports, à l'issue du forum (publication de fiches d'expérience, réalisation de films documentaires et d'émissions de radio).
- Le forum touchera des acteurs enga-

gés dans des opérations de capitalisation avec l'IR et le CTA pendant la période 2004-2006 (au Mali, en Guinée, au Cameroun, au Bénin) ; des acteurs engagés dans des actions similaires de capitalisation (responsables d'OP, techniciens de structures d'appui, responsables et techniciens d'organisations faitières, etc.) ; des bénéficiaires indirects : décideurs politiques, collectivités décentralisées, organismes de formation, bailleurs.

Plus d'informations sont disponibles sur le site de l'IR.

Vie de l'Association Inter-réseaux

Le 19 décembre 2006 à Paris auront lieu l'assemblée générale de l'association et la réunion du conseil d'administration.

À Paris, le **Secrétariat exécutif** de l'Inter-réseaux est composé de Patrick Delmas, secrétaire exécutif, Sylvie Lopy, secrétaire, Anne Lothoré, coordinatrice technique, Pascal Massetti, chargé de mission TIC et Anne Perrin, rédactrice en chef de *Grain de sel*. Marie-Christine Polge, stagiaire depuis le 2 avril, a assuré la préparation de ce numéro.

Relever ensemble le défi foncier

POUR LES FAMILLES AFRICAINES vivant de l'agriculture, la terre est un facteur essentiel sur les plans économique, pour leurs productions, et social, pour leur avenir. Se posent à elles de nombreuses questions : modes d'accès à la terre, droits et obligations associés aux régimes fonciers, sécurisation de leurs droits, modes de transmission de la terre, qualité et taille des parcelles, surfaces disponibles, etc.

Les questions foncières ne concernent pas uniquement les agriculteurs et leur famille, mais aussi les communautés locales, avec leur ensemble de règles consacrées par l'usage en matière de gestion des terres et de résolution des conflits entre les différents usagers. Ruraux, migrants ou urbains, ils sont nombreux à vouloir se procurer du foncier agricole, le destinant à la mise en culture ou à l'élevage ou à un tout autre usage (réserve foncière, espace de chasse, construction de logements, etc.).

Défis Sud, la revue de SOS Faim, et *Grain de sel*, celle de l'Inter-réseaux, ont uni leurs efforts pour éclairer cet important sujet et proposer des pistes d'action pour l'avenir des exploitations familiales.

Le dossier montre l'importance de bien analyser les situations et les héritages du passé pour agir dans ce domaine complexe. Les exemples fournis permettent aussi d'amorcer le débat sur les politiques foncières à mettre en oeuvre et sur les difficultés rencontrées pour dépasser les intérêts contradictoires. Cependant, compte tenu des multiples tensions qui existent, il est souvent difficile de définir des objectifs communs, fondés sur des intérêts partagés dans la durée. La voie menant à des solutions durables aux problèmes actuels passe par l'implication de l'ensemble des parties directement concernées — individus, familles, usagers, villages. Elle nécessite aussi de plus en plus l'implication des institutions politiques qui doivent non seulement sécuriser et rendre compatibles les droits fonciers, mais aussi impulser une politique des structures agricoles favorisant la modernisation de l'agriculture. Et l'implication des organisations professionnelles qui doivent préciser leur vision future de l'agriculture et ses conséquences sur le plan foncier. Espérons que ce dossier fournira des éléments utiles aux débats en cours...

Freddy Destrait, président de l'Inter-réseaux et directeur de SOS Faim Belgique, Jean-Claude Devèze, directeur de publication de *Grain de sel*

GROS SEL		L'invité de <i>Grain de sel</i> : Maurice Oudet	4
FORUM	commercialisation	Microfinance rurale à Madagascar : le grenier commun villageois	5
	commercialisation	Le stockage, une opération qui vaut le coup ? Des avis partagés	7
	conseil agricole	Au Burkina Faso, les OP améliorent leur gestion	9
LE DOSSIER		Le foncier, un enjeu crucial aux multiples dimensions	11
INITIATIVES	organisations paysannes	Au Mali, tourisme solidaire et développement rural vont de pair	27
	renforcement des capacités	Cafés de qualité et accès au marché : l'appui aux OP du Nord Pérou	29
	organisations paysannes	La motorisation partagée au Bénin : les Cuma	31
BOÎTE À OUTILS		Repères : Les bourses aux céréales	32
		Kiosque	34
		Agenda et Entre nous	35

L'invité de Grain de sel : Maurice Oudet

► Maurice Oudet a fondé le Service d'édition en langues nationales (Sedelan) à Koudougou, au Burkina Faso, en 1997, pour répondre aux besoins d'information des populations rurales. Il publie notamment un bulletin hebdomadaire intitulé *abc Burkina*, que l'on peut consulter sur le site www.abcburkina.net, rubrique : Vu au Sud, vu du Sud. Le bulletin n°196 d'*abc Burkina*, comme cette courte interview pour GDS, porte sur la souveraineté alimentaire.

GRAIN DE SEL : *Un forum mondial sur la souveraineté alimentaire doit bientôt avoir lieu au Mali, pourquoi cet événement est-il important ?*

MAURICE OUDET : L'objectif du forum est de vulgariser le thème de la souveraineté alimentaire auprès de l'opinion publique, c'est un droit fondamental qui ne peut être considéré uniquement sous l'angle du protectionnisme. Depuis quatre ou cinq ans le concept se diffuse, la souveraineté alimentaire est inscrite dans les politiques agricoles de plusieurs pays et dans celle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). Mais les réalisations sont incohérentes, le tarif extérieur commun (Tec) est bien trop libéral. Il est temps désormais de faire avancer la reconnaissance de ce droit par des actions. En Afrique de l'Ouest, une forte revendication existe, à nous de montrer qu'elle dépasse le monde paysan. Rassemblons les acteurs ! La préparation d'un forum mondial comme celui-là doit être l'occasion de trouver des alliés en ville — syndicats, ligues des consommateurs, etc. — à l'image des liens qui existent déjà, en Europe notamment.

Le forum vient donc s'inscrire dans un rapport de force, et sa visibilité doit être la plus grande possible, suscitant le déplacement de personnes qui, a priori,

ne seraient pas directement intéressées. Car tout le monde est concerné, c'est l'avenir de chaque pays qui est en jeu, même si les gens des villes ne s'en rendent pas compte, à court terme. Mais les actions se multiplient. La diffusion du film documentaire « Afrique en danger » a suscité la mobilisation d'étudiants burkinabé pour réclamer des plats nationaux dans les restaurants universitaires. L'Association citoyenne pour la défense des intérêts collectifs (AcDic), ONG camerounaise, a lancé une campagne nationale en faveur de la souveraineté alimentaire. Ce sont des exemples de prises de conscience menant à des actions concrètes.

Gds : *Après l'échec du cycle de négociations commerciales lancé à Doha en novembre 2001 puis suspendu à Genève en juillet 2006, quelles perspectives se dessinent ?*

MO : Désormais, dans le contexte international actuel, les accords de partenariat économique (APE) doivent mobiliser les efforts de tous. L'Afrique a besoin de soutien dans les négociations pour aboutir à un accord qui n'anéantisse pas la politique agricole de la Cedeao (Ecowap). Il y a urgence. L'Europe ne défend-elle pas sa politique agricole commune ? La Confédération paysanne du Faso a décidé de préparer

une pétition destinée à l'Union européenne, demandant un APE allant vers la souveraineté alimentaire africaine et respectant l'Ecowap. Il y a là quelque chose d'intéressant, cette idée doit être mise en œuvre lors du forum, avec le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), l'Association des organisations professionnelles paysannes du Mali (AOPP), etc.

Au niveau international, un courant souhaite que les accords portant sur l'agriculture, la pêche, la forêt et les ressources naturelles soient retirés des négociations de l'Organisation mondiale du commerce. Il s'agit alors de trouver une solution alternative, car le besoin de réglementation est réel. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pourrait être réformée, son mandat élargi à la recommandation de règles commerciales... à condition que les organisations paysannes en fassent partie et qu'elles disposent d'un pouvoir de décision, à l'image de la représentation des ouvriers et des employés au sein du Bureau international du travail. Il est tout de même aberrant de voir que les paysans sont exclus de cette instance, alors que ceux sont eux qui nourrissent le monde ! ■

sans
commentaire...

Une image

Une parole

Un chiffre



« Article 115 : Les résultats de la recherche financée sur fonds publics font partie du patrimoine de la Nation et sont diffusés et accessibles librement à tous les utilisateurs nationaux. »

Loi d'orientation agricole du Mali, adoptée le 16 août 2006.

4

Un tiers de la surface de la Terre, soit plus de 4 milliards d'hectares, est menacé par la désertification qui affecte directement plus de 250 millions de personnes dans le monde.

Source : <http://www.unesco.org/>

Microfinance rurale à Madagascar : le grenier commun villageois

► COMMERCIALISATION

Les deux contributions qui ont permis de rédiger cet article sont disponibles en version intégrale sur le site de l'Inter-réseaux (www.inter-reseaux.org). Vous y trouverez en particulier des témoignages de paysans participant à l'initiative.

STOCKER SES PRODUITS à la récolte grâce à un crédit de la Banque, pour revendre ensuite à la période de soudure, c'est le rêve de nombreux paysans. Depuis plusieurs années le Réseau Cecam et l'organisation de producteurs Fifata mènent une initiative qui permet aux paysans de réaliser cette opération : le grenier commun villageois (GCV).

Le GCV : un produit phare du Réseau Cecam

► Brillant Rakotoarison, directeur général adjoint
bri.rakotoarison@intercecam.org
Njiva Handry Ratsitoarimanga, chef de département
Méthode et Organisation informatique,
n.ratsitoarimanga@intercecam.mg
Intercecam société anonyme.

« POUR LA RÉALISATION de mon projet », tel est le slogan du Réseau des Caisses d'épargne et de crédit agricole mutuels (Réseau Cecam). Cette institution financière mutualiste, à capital variable, se veut être une structure de développement. S'appuyant sur les principes directeurs du Document de stratégie nationale de microfinance (DSNMF) de Madagascar, le Réseau a pour principale mission de favoriser l'accès à des services viables et durables, pour une majorité de ménages ruraux à faibles ou à moyens revenus et pour des micro-entrepreneurs.

Présent dans cinq des six provinces de Madagascar, le Réseau Cecam couvre une bonne partie de la Grande île, avec une structure en trois niveaux : des caisses locales (181), regroupées dans neuf unités régionales (Urcecam), et la société anonyme Intercecam, structure faitière qui assure la gestion technique et opérationnelle de l'ensemble du réseau (sécurité des engagements, élaboration des procédures, contrôle des opérations, gestion de trésorerie et de refinancement, gestion du personnel, etc.). En tout, le Réseau s'appuie sur 84 000 familles sociétaires.

Le GCV en réponse à la pauvreté rurale. Environ 75 % de la population malgache vit en milieu rural, et le secteur agricole y est fortement dominé par la riziculture. Le riz reste la nourriture de base : un malgache consomme, en moyenne, plus de 100 kg de riz blanc par an. Selon des sources

administratives, 70 % des malgaches vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire. Cette pauvreté est un phénomène essentiellement rural.

Pour faire face à leurs besoins immédiats de ressources dès la récolte, les paysans riziculteurs ont tendance à vendre leur production à des prix relativement bas et au détriment de leur propre consommation. Cependant, il est généralement constaté un différentiel de prix assez significatif entre la période de récolte (avril-mai) et la période de soudure (de novembre jusqu'à la prochaine récolte). Les grands collecteurs privés profitent de ce différentiel de prix pour constituer des stocks spéculatifs destinés à être écoulés sur le marché pendant les mois critiques.

Dès 1993, date de création des premières Cecam, le crédit-stockage ou GCV a été mis à disposition des paysans pour contrer cette pratique courante des collecteurs. C'est l'un des produits développés par le réseau Cecam les plus utilisés par les membres sociétaires [1]. En 2005, il a représenté 40 % du volume total de crédits octroyés par le Réseau Cecam, avec 30 000 tonnes de paddy stockés, et a concerné 43 000 familles.

Un fonctionnement avantageux. Le crédit GCV permet de différer la vente des récoltes et d'obtenir de meilleurs prix, tout en mettant à la disposition des paysans les ressources dont ils ont besoin pendant cette période de

stockage. Les paysans peuvent ainsi mieux valoriser leur production. Chaque paysan-stockeur place une partie de sa récolte dans un GCV géré par le Réseau Cecam. En contrepartie, il obtient un crédit équivalent à 75 % de la valeur du paddy au moment du stockage. Le stock sert de garantie jusqu'au remboursement, cinq à dix mois plus tard. L'utilisation du crédit est libre. Elle peut concerner des dépenses courantes ou activités génératrices de revenus (cultures de contre-saison, élevage à cycle court, petits investissements). Le revenu dégagé par l'activité permet alors le remboursement. Si ce n'est pas le cas, le bénéficiaire peut contacter un collecteur à qui il va vendre le riz, qui lui fait une avance sur la vente. Dans tous les cas, le montant à rembourser reste inférieur au prix du paddy à la vente. Après le remboursement, chaque paysan récupère son stock de paddy et peut engranger le bénéfice issu de l'évolution significative des prix.

Depuis 2004, les paysans de la région du lac Alaotra, berceau de la riziculture malgache, ont accès au crédit GCV et ceux qui exploitent une surface de deux hectares peuvent stocker jusqu'à 3,5 tonnes et assurer en même temps leur propre consommation. Auparavant, ces paysans étaient pratiquement contraints de vendre une bonne partie de leurs produits et il leur arrivait de contracter des prêts informels avec des remboursements en nature atteignant parfois un taux supérieur à 100 %.

[1] ÉVOLUTION DU CRÉDIT GCV DE 2004 À 2005

Type de crédit	Année 2004	Année 2005	Évolution
Crédit GCV (en millions d'ariary ¹)	2 339	9 087	+286 %
Tous types de crédits (en millions d'ariary ¹)	14 896	22 541	+51 %
Part du GCV sur le total des octrois	16 %	40 %	

1. Un million d'ariary équivaut à 400 euros et à environ 260 000 FCFA.



☉ Cycliques par nature, les périodes d'octroi et de remboursement sont liées au calendrier de production et aux phénomènes de spéculation.

Étant adossés à un stock de matières premières, les crédits GCV font l'objet de procédures de suivi particulières, notamment pour les quantités stockées par emprunteur. La réussite du crédit GCV dépend en effet du strict respect des procédures de stockage.

Le renforcement des infrastructures de stockage, par la construction des greniers et le réaménagement de hangars appartenant à l'État ou à des sociétés privées, constitue une prio-

rité pour le développement du produit. Pour l'instant, en général, les hangars appartiennent à des membres. Le Réseau Cecam compte essentiellement sur les appuis techniques et financiers des partenaires et bailleurs de fonds, tels que l'Agence française de développement, l'Union européenne et le Millennium Challenge Account, pour le développement de ce produit financier. Le GCV constitue en effet un produit phare, tant pour la Cecam que pour les paysans producteurs, incités par ce moyen à augmenter sensiblement leur production. ■

Le GCV ou la bataille du riz...

► Colette Ravelomanana, directrice de l'Association pour le progrès des paysans (Fifata), fi.fa.ta@wanadoo.mg

L'ASSOCIATION pour le progrès des paysans est une organisation paysanne faitière malgache forte de plus de cent mille membres et présente dans une dizaine de régions. À l'origine du Réseau Cecam et actionnaire de l'Intercecam, elle a toujours soutenu le système GCV et constate que cet outil permet aux producteurs d'être en meilleure position pour négocier le prix de vente de leurs produits. La capacité de stockage des producteurs organisés peut être estimée à plus de 50 000 tonnes, ce qui n'est pas encore totalement significatif à l'échelle du pays. Mais dans certaines régions où la *Bank of Africa* et les Cecam sont très actives, cette capacité peut représenter 20 à 50 % des volumes commercialisés.

Le GCV redonne de l'espoir aux producteurs. En 2004, le prix du paddy payé aux producteurs a permis de leur rendre l'espoir de gagner leur vie en vendant du riz. Ce prix rémunérateur a été le résultat de plusieurs facteurs cumulés : une récolte relativement faible due aux cyclones, une forte demande sur le marché mondial du riz, la croissance de l'économie mondiale, la hausse du coût du transport ainsi que la dévaluation du franc malgache. Fifata, qui défend pour ses membres une agriculture familiale, professionnelle et compétitive, est engagée avec ses adhérents dans la bataille du riz. Ses membres sont prêts à étendre leurs surfaces cultivées, à améliorer leurs techniques culturales, à pren-

dre le risque d'intensifier. Mais pour cela, il leur faut l'assurance que les prix resteront durablement rémunérateurs. Quelques années pourraient alors suffire pour que Madagascar retrouve sa souveraineté alimentaire, perdue depuis plus de vingt ans. Les GCV sont l'un des outils qui pourraient contribuer à cette redynamisation.

Mais la prudence reste de mise. Pour beaucoup de paysans, la prudence face aux GCV semble aujourd'hui devoir s'imposer. Pour justifier leur position, comme toujours, les paysans évoquent le taux d'intérêt élevé pratiqué par les Cecam. Comment réduire ce taux élevé ? C'est le même refrain qui revient à chaque fois... Des réflexions sont en cours. Mais les agriculteurs parlent aussi de difficultés de gestion au sein de leurs associations, de manque de formation, des aléas climatiques qui concourent à cette réticence vis-à-vis des GCV. Dans le nord-ouest de l'île, ce serait surtout la sécheresse ; dans le moyen-ouest, la fluctuation des prix du paddy ; finalement, dans de nombreuses régions, beaucoup d'agriculteurs restent dans l'expectative et ne mettent en GCV qu'une infime partie de leur récolte. La peur de perdre de l'argent en est la cause principale. On constate alors que les membres baissent la quantité engrangée en GCV mais n'abandonnent pas le système pour autant.

Ainsi, l'instabilité du prix du riz freine une coopérative du Bongolava, une région du moyen-ouest, dans

sa volonté de faire appel aux GCV : la collecte pour le stockage était de 32 tonnes en 2005, elle n'est que de 7 tonnes en 2006. Même son de cloche chez les membres d'une coopérative située dans l'Itasy. Tentés par le GCV, certains non-membres disent qu'ils utilisent le système GCV de la Cecam, mais ils affirment que les intérêts sont élevés et que le risque est important, comme lors de la vente du riz en 2005.

Malgré tout, beaucoup persistent dans leur volonté de stocker en GCV, d'autres veulent même construire de nouveaux magasins de stockage. La formule GCV séduit suffisamment les producteurs pour que d'autres institutions financières comme Tiavo, qui travaille dans la province de Fianarantsoa, adoptent un système similaire, peut-être, selon les utilisateurs, moins rigide que celui des Cecam. En résumé, continuer les greniers oblige à une large réflexion basée sur le vécu des utilisateurs.

Pour Fifata, leur nécessité se justifie principalement par une meilleure maîtrise du prix à la production, mais aussi par la volonté politique de l'État d'aller vers l'autonomie alimentaire du pays et la professionnalisation des agriculteurs. Mais cet outil demande à être manié avec beaucoup de prudence, compte tenu de la difficulté à apprécier l'évolution du marché du riz à Madagascar. L'utilisation des GCV demande formation, information et précaution. ■

Le stockage, une opération qui vaut le coup ? Des avis partagés

► COMMERCIALISATION

VAUT-IL MIEUX STOCKER LA RÉCOLTE pour la vendre plus tard ou la collecter au niveau du village et aller la vendre en ville ? Faire jouer la différence de prix dans le temps ou la différence de prix selon le lieu ? Un agriculteur responsable d'une organisation de producteurs et un commerçant échan- gent leurs points de vue.

► Dialogue reconstitué par Anne Lothoré et Patrick Delmas de l'Inter-réseaux à partir d'échanges lors du forum « Accès au marché et commercialisation des produits agricoles » organisé avec le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), l'Organisation de développement, d'étude et de formation et de conseils (Odéco) et le Projet professionnalisation agricole et renforcement institutionnel (Pari) à Yaoundé en mai 2006 (voir sur le site www.inter-reseaux.org).

SAMUEL (AGRICULTEUR, RESPONSABLE D'UNE ORGANISATION DE PRODUCTEURS) : En 2003, l'organisation de producteurs (OP) dont je m'occupe a fait une très bonne opération en vendant au Programme alimentaire mondial (Pam) 900 tonnes de maïs à 160 FCFA/kg, alors que sur le marché local le prix au kilo n'est monté qu'à 140 FCFA. L'OP s'est chargée du groupage du maïs, du contrôle qualité, du traitement et du conditionnement, de la pesée, de l'enregistrement et de la manutention. Cette opération a d'abord eu des effets positifs : les membres ont eu un meilleur revenu, et, avec le bénéfice, l'OP a constitué un début de fonds propres pour de futures opérations. Elle a aussi gagné en crédibilité et de nouvelles adhésions.

L'embêtant, c'est ce qui a suivi : en 2004, nous avons décidé d'acheter le maïs aux membres après la récolte (c'est à ce moment-là qu'ils ont besoin d'argent), à un prix qui tenait compte de celui du Pam, l'année précédente. Les négociations avec le Pam ont donc recommencé, puis traîné et, finalement, la vente n'a pas eu lieu. Bien sûr, il y avait d'autres acheteurs sur le marché, mais ils proposaient des prix bien inférieurs à ceux obtenus en 2003. Alors on a attendu que le prix monte... jusqu'à ce que, au bout d'un temps, on décide, à contre-cœur, de vendre au prix du marché. Mais, entre-temps, le stockage et les intérêts du crédit bancaire à rembourser (car notre fonds de roulement étant insuffisant) avaient sérieusement augmenté nos coûts. En plus (ou plus exactement en moins), nous avons eu des pertes de maïs, qui n'était pas assez sec. Au final, avec le prix d'achat élevé qu'on avait payé aux membres, notre coût de revient a été supérieur au prix de vente. Si les producteurs étaient satisfaits, l'OP, elle, a perdu de l'argent et son fonds de roulement.

Alors, pour renouveler l'opération l'année suivante, on a dû faire complètement appel au crédit. Pour être sûr de le rembourser et de couvrir les

autres frais, on a décidé de prendre en compte les incertitudes sur le prix de vente en proposant un prix nettement plus faible aux membres. Là, ça les a démotivés. Maintenant chacun se débrouille de son côté...

BERNARD (COMMERÇANT) : Et oui, la différence de prix entre la récolte et la soudure n'est pas seulement de la spéculation : des coûts bien réels justifient cette différence. Il y a une hausse de la valeur du maïs à cause des coûts dont tu parles : plus le maïs est stocké, plus il vaut cher, c'est mathématique. Chaque mois, le maïs coûte plus cher car tu dois ajouter le coût du stockage et celui de l'argent !

S. : Le coût de l'argent ?

B. : Si tu prends un crédit, c'est simple, c'est le taux d'intérêt. Et, si tu ne prends pas de crédit et que c'est ton argent, il faut compter le coût de son immobilisation : si tu ne l'avais pas bloqué quatre mois durant dans l'achat-stockage, tu aurais pu l'utiliser autrement, le « faire travailler » (l'investir, dans un petit élevage par exemple), et il t'aurait rapporté des bénéfices.

Moi, pour couvrir tous ces coûts (avec des pertes en stock qui peuvent être 6 à 8 % du total), je compte sur une hausse des prix de 30 à 100 % entre les périodes de récolte et de soudure, selon les produits. Et là il y a un risque car on ne sait pas quels seront les prix à la soudure : au niveau mondial, les prix peuvent baisser et des importations sont alors susceptibles de venir « casser » les prix du marché intérieur ; au contraire si les prix intérieurs montent trop, l'État peut bloquer les prix ou prendre des mesures pour les faire baisser (libération de stocks ou aide alimentaire par exemple).

S. : Alors, stocker la production n'est forcément un bon coup ?

B. : Ça peut marcher... mais pas à tous

les coups, c'est-à-dire pas à n'importe quel coût. Comment spéculer sur une hausse de prix alors qu'on parle de plus en plus de favoriser la circulation des produits dans la sous-région (ce qui a un effet « lissant » sur les prix) ? Je ne peux pas te dire que des prix très bas à la récolte suivis de prix très hauts à la période de soudure n'existent pas — le stockage dans ce cas serait très profitable —, cela arrive notamment quand des événements imprévus surviennent, comme une sécheresse. Mais la plupart du temps, nous, les commerçants, on gagne notre vie à partir de bénéfices plus modestes, en transportant les produits des lieux de production vers les lieux de consommation. Personnellement, entre un gros coup potentiel demain et un petit bénéfice sûr aujourd'hui, le choix est vite fait : je ne mets pas tous les œufs dans le même panier !

Quand j'achète « bord-champs » aux agriculteurs, je sais que je vais revendre rapidement en ville, sous quelques jours ou quelques semaines au plus, une période assez courte pendant laquelle les prix varient peu. Avec mon réseau d'acheteurs et de vendeurs, comme je circule souvent, c'est relativement facile pour moi de connaître les différences de prix entre les villages et les marchés de consommateurs. C'est donc peu risqué, je sais sur quelle marge je peux compter. Cette marge n'est pas très élevée à chaque fois, je ne fais que de petites opérations... mais souvent : j'achète et je revends tout le temps ! Sur chaque opération, je gagne peu — il m'arrive même de perdre sur certaines —, mais comme elles sont nombreuses, au final, c'est rentable. Pour moi, c'est moins risqué et moins coûteux : pas de gros investissement, pas de coût de stockage, ni de perte en stock et, surtout, mon argent n'est pas bloqué, il circule et « travaille » en permanence.

S. : Tiens ! Tu me donnes une idée. On pourrait aller vendre notre maïs directement sur le marché de la capitale. ➔

C Je vais en parler lors de la prochaine réunion de l'OP, qu'est-ce que tu en penses ?

B. : J'ai connu une organisation de producteurs comme la tienne qui a fait cela. Mais ce n'est pas facile non plus. Ils n'ont pas eu le même prix que moi pour le transport : c'est normal, je travaille souvent avec les transporteurs, je peux discuter et avoir un prix plus intéressant. Et puis les producteurs ont payé cher en taxes non officielles, celles qui « n'existent pas », ne donnent droit à aucun reçu. Les « intermédiaires » sur la route, ça fait dix ans que je les pratique, et avec tous les voyages que je fais avec les transporteurs, maintenant on s'arrange. Quand tu fais cela tous les jours tu t'en sors mieux.

Surtout, cette OP avait contacté un commerçant de la capitale qui leur avait proposé un prix. Une fois sur place, il a trouvé la qualité insuffisante et, dans ces conditions, il a offert un prix plus bas. Que pouvaient faire les producteurs, repartir avec leurs sacs ? Ils ont vendu. Au total, même s'ils ont eu un prix un peu supérieur en ville, la marge est partie dans tous les frais liés au transport. Sans compter le temps passé !

Quant à moi, en ville, si quelqu'un me fait défaut, je connais suffisamment de gens, certains de ma famille même, chez qui je peux écouler ma marchandise en second recours.

Du côté des producteurs aussi, mon réseau est consolidé : j'en connais beaucoup et, pour les fidéliser, je fais des facilités financières, des avances. Comme ça tout le monde est content. Constitué petit à petit depuis plusieurs années, ce réseau me permet aujourd'hui de sécuriser mes achats comme mes ventes.

Faire la navette me permet de me maintenir au courant de ce qui se passe des deux côtés. C'est aussi une forme d'investissement pour sécuriser mon réseau de relations. Et puis il faut dire que je m'arrange toujours pour ne pas voyager à vide, je reviens avec d'autres produits. Toutes ces activités cumulées font que la commercialisation du maïs reste intéressante, pour moi. Mais je ne sais pas si la seule commercialisation du maïs serait rentable.

S. : Si je résume : il est difficile de supporter la charge financière et les risques du stockage quand il y a des pertes post-récolte élevées, pas de visibilité sur le prix de marché à venir, et pas de quoi se protéger des risques de variation à la baisse... Côté organisation pour une vente directe en ville, si je t'écoute bien, c'est un métier difficile, mieux vaut sous-traiter avec des transporteurs et des commerçants comme toi qui ont un réseau d'acheteurs et qui connaissent les « taxeurs » sur la route, parce que nous, agriculteurs, on a de grandes chances de « se plan-

ter ». Bilan : nous restons au village et nous n'avons plus qu'à prendre et subir les prix tels qu'ils viennent... Tu veux rire ?

B. : Nous sommes des professionnels, mais des OP s'organisent pour négocier avec nous.

S. : Tu travailles avec des OP ?

B. : Ça arrive. Certaines me proposent un lot de sacs. Pour moi, c'est intéressant. Je ne paye pas de collecteurs et je gagne du temps. Ça diminue mes coûts, alors on peut se mettre d'accord sur un prix plus élevé. Les producteurs gagnent le prix du travail que je n'ai pas été obligé de payer. Il y en a aussi qui s'impliquent dans l'organisation des marchés. Même si je ne voyais pas ça d'un bon œil au début, finalement, ça me facilite aussi le travail et je m'y retrouve.

Épilogue. Les riziculteurs de la coopérative de Mogtédo au Burkina Faso, les éleveurs de l'Union départementale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants (Udoper) au Bénin, ou encore les producteurs de gingembre de The North West Farmers' Organisation (Nowefor) et les productrices de graine de pistache de l'Association des femmes et filles de Biwong-Bane pour le développement (Afebid) au Cameroun, autant d'OP, pour ne citer qu'elles, à l'origine d'initiatives qui améliorent le fonctionnement des marchés¹, pour leur bénéfice. Les producteurs et les commerçants, souvent en lien fort avec les autorités administratives et les chefferies locales, ont mis en place des systèmes « gagnant-gagnant » : gestion de l'offre, règles relatives à l'organisation des marchés, circulation de l'information, etc. Les rôles et compétences de chacun sont valorisés, avec d'un côté des producteurs et des OP qui réinventent le principe coopératif, et de l'autre des commerçants considérés comme des acteurs économiques utiles, et non pas ignorés ou boycottés comme certains le voudraient. ■



1. Pour en savoir plus : <http://www.inter-reseaux.org> (rubrique : commercialisation des produits agricoles).

Au Burkina Faso, les OP améliorent leur gestion

► CONSEIL AGRICOLE

Karfa Sory, économiste-gestionnaire, chef de cellule du Projet d'appui à la professionnalisation des organisations de producteurs de coton (PAP-OPC), karfasory@yahoo.fr

AMÉLIORER LA GESTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES des organisations de producteurs (OP) est un élément majeur de leur renforcement. L'Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso a investi le domaine en aidant ses membres à recruter des conseillers spécifiques. Voici un premier aperçu d'un sujet qui reste à défricher.

LE SECTEUR RURAL du Burkina Faso a pendant longtemps été marqué par les interventions de l'État. Depuis 1997, un projet mené en partenariat avec l'Agence française de développement accompagne les activités de gestion comptable et financière des organisations de producteurs de coton (OPC). Le Projet d'appui à la professionnalisation des organisations de producteurs de coton (PAP-OPC) intègre le conseil de gestion comme composante majeure. L'objectif du programme est ambitieux : amener 4 000 groupements de producteurs à disposer d'une comptabilité et d'une gestion transparentes, à maîtriser leur endettement en prenant en compte leurs capacités effectives de remboursement, et à respecter les textes statutaires tout en renforçant leur fonctionnement démocratique.

Les producteurs de coton se regroupent. À partir de 1974, l'État incite à la création de Groupements villageois (GV), notamment dans la zone de production cotonnière. Un groupement par village implique alors l'ensemble des producteurs agricoles mais aussi d'autres catégories professionnelles, et reste soumis à l'influence des chefs traditionnels. La filière coton est la seule à être organisée pour l'accès aux intrants et au crédit. Les crédits sont obtenus par l'ensemble des producteurs (de coton ou non), garantis par la caution solidaire des producteurs de coton uniquement, et remboursés grâce aux recettes du coton.

Mais, dans les années 1994-1995, l'augmentation des impayés et l'absence de transparence dans la gestion des GV vont provoquer une grave crise, causant une importante chute de la production cotonnière, première culture de rente du pays. Les cotonculteurs décident

alors de créer ce qu'ils ont appelé les Groupements de producteurs de coton (GPC), organisations de taille plus réduite et réservées aux seuls producteurs de coton. La naissance de ces GPC, impulsée par les producteurs, a été rapidement reconnue et appuyée par les autres acteurs de la filière. Fin 1996, il en existait déjà plus de 3 000, pour atteindre les 6 600 en 1999, et environ 9 000 actuellement, soit 325 000 producteurs concernés !

De profondes mutations vont s'opérer avec la mise en place en 1998 de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso (UNPCB) et d'un grand nombre d'unions départementales (240) et provinciales (36).

La privatisation de la société cotonnière aboutit ensuite à la création et à l'entrée de l'UNPCB dans le capital de trois sociétés cotonnières, dont la Société burkinabé des fibres textiles (Sofitex). L'UNPCB participe alors au comité de gestion de la filière coton puis à l'interprofession, et prend en charge à son tour l'approvisionnement en intrants pour les cultures vivrières. L'État accompagne l'ensemble du mouvement avec un plan de relance de la filière coton et également la promulgation de la « loi 14 » du 15 avril 1999, sur les groupements et coopératives, dont la particularité est d'imposer une structuration des organisations de producteurs par filière. C'est dans ce contexte qu'intervient le PAP-OPC, projet encore en cours aujourd'hui.

Un projet axé sur le conseil de gestion. Destiné aux OPC, le projet a été organisé autour de deux composantes : le conseil de gestion et les actions de formation, d'information et d'alphabétisation. Mais l'objectif central est bien l'établissement de pratiques de gestion comptable et financière aux

différents niveaux : GPC, unions départementales et unions provinciales. Au démarrage du projet, le système de gestion mis en place s'est appuyé sur le Système comptable ouest-africain (Syscoa), référentiel communément utilisé au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, mais qu'il a fallu adapter à la spécificité des GPC. Composé de différents outils (tickets intrants, pièces de caisse, journal grand-livre, cahier de paie-coton, fiches de reconnaissance de dettes, etc.), il a été validé par une commission technique de concertation composée des producteurs, de la Sofitex et d'autres acteurs de la filière.

Les premières étapes s'appuient sur un diagnostic et une analyse réalisés par le projet, en collaboration avec les membres des GPC, pour mettre en évidence les dysfonctionnements et identifier les contraintes. Ce faisant, les OPC identifient elles-mêmes les contraintes à lever, les solutions à mettre en œuvre en terme d'organisation, de répartition des responsabilités et des tâches, et de transparence dans les comptes. Ce n'est que sur cette base que le PAP-OPC a pu mettre en œuvre des actions d'appui dans lesquelles les GPC et les unions peuvent se retrouver et se reconnaître.

Un appui « humain » important : les conseillers de gestion. Pour mettre en place ces outils de gestion, les OPC recrutent des conseillers, titulaires d'un baccalauréat en comptabilité. Au près des GPC, ces conseillers forment les responsables à la tenue des documents comptables, suivent et contrôlent le travail des comptables, préparent et restituent les états financiers, appuient la préparation des budgets prévisionnels et assurent aussi le suivi et la mise en place des intrants agricoles. Ils sont actuellement 91 et prennent en charge 30 à 35 GPC chacun, en moyenne. Afin de pérenniser ces dispositifs d'appui, le projet privilégie la responsabilisation des OPC pour sa mise en place et la

« DES CONSEILLERS ET DES OUTILS DE GESTION DANS UN DISPOSITIF GÉRÉ PAR LES OP DE COTON »



❶ contractualisation de leur participation financière.

Pivot central du dispositif, chaque union départementale recrute les conseillers de gestion et organise leurs activités. Le projet réalise auprès des unions une information détaillée sur la mise en place du service d'appui à la gestion (objectifs, activités prévues, méthodes de travail et implications financières), mais ce sont les responsables des unions qui transmettent ces explications et identifient les GPC volontaires pour adhérer au système de gestion. Ce sont également ces unions qui se chargent d'introduire les conseillers auprès des GPC.

Le dispositif est complété au niveau des unions provinciales par le recrutement d'inspecteurs de gestion provinciaux (douze actuellement), avec pour mission principale d'appuyer et de superviser les activités des conseillers de gestion, mais aussi le bon déroulement de la commercialisation et de la mise en place des intrants. Les inspecteurs sont choisis parmi les conseillers en gestion. Ils appuient également l'union provinciale dans la tenue de leur comptabilité et dans leurs relations avec les partenaires.

En recrutant un conseiller, les OPC bénéficient d'un accompagnement financier pendant trois ans, avant une prise en charge complète de leur part, la quatrième année : la première année, 75 % du salaire et des frais de fonctionnement sont apportés par le projet, 50 % la deuxième année et 25 % la troisième. Informée des conditions avant tout recrutement, l'OPC peut

ainsi mobiliser les ressources financières nécessaires à la prise en charge du poste; elles proviennent essentiellement de ristournes versées par les sociétés cotonnières. Le recours à un conseiller est ensuite formalisé par une convention de partenariat entre le GPC et l'union. Dans un premier temps, les GPC signent une lettre d'engagement manifestant leur libre volonté d'engager un conseiller. Par la suite, une convention de partenariat est signée entre l'union départementale et le projet pour l'embauche des conseillers (ou entre l'union provinciale et le projet pour un inspecteur). Sur 103 postes actuels (conseillers et inspecteurs), 66 sont totalement financés par les OPC, les autres bénéficient encore d'un soutien partiel.

L'appui au « conseil de gestion » est complété par des formations thématiques pour les élus et les membres des GPC : animation, organisation et fonctionnement des OPC; initiation au système de gestion élaboré par le projet; gestion de l'endettement et des comités de crédit; analyse financière et constitution de fonds propres; gestion budgétaire. Mises en œuvre dans les villages par des prestataires de services, ces prestations sont financées par le projet; la participation des membres est à la charge des OPC.

Contribuant à restaurer la confiance entre les acteurs de la filière coton — de la base jusqu'au sommet et avec les partenaires —, cette intervention a permis une remontée spectaculaire de la production cotonnière burkinabé. Avec aujourd'hui 700 000 tonnes produites, le Burkina Faso occupe la première place en Afrique de l'Ouest parmi les pays producteurs. Cependant, si les résultats enregistrés sont positifs, cette première étape n'a pas permis de toucher les 9 000 GPC recensés. À ce stade, 2 700 sont concernés, soit environ 30 % d'entre eux. À partir de 2007, l'UNPCB devrait donc étendre ces appuis en conseil de gestion à l'ensemble des zones de production et à un plus grand nombre de groupements. ■

En bref

L'âne chez le dentiste

Au Burkina Faso, les ânes sont présents partout, assurant le transport de toutes sortes de marchandises. Pour cela, il est indispensable qu'ils soient en bonne santé, mais, aussi surprenant cela soit-il, beaucoup d'animaux ont des problèmes dentaires. De ce fait, ils s'alimentent mal et cela nuit à leur capacité de travail. Les problèmes ont pour origine l'accumulation de tartre dentaire, facteur d'infection et de mauvaise alimentation. Les soigner nécessite d'abord de leur ouvrir la bouche, manipulation délicate sur des animaux pas forcément coopératifs. Le docteur-vétérinaire Hélène Marmion a expérimenté un « ouvre bouche » qui permet de soigner ces animaux en toute sécurité. Une petite équipe a été formée sur l'hygiène dentaire et le nettoyage des dents de ce moyen de transport qui se moque bien de la hausse des cours du pétrole...

Le Rotarien, septembre 2006.

Un mensuel pour mettre en pratique l'agriculture biologique

Depuis un an, *The organic farmer* est diffusé à des groupes de paysans du Kenya, de Tanzanie, d'Ouganda et du Zimbabwe. En huit pages de conseils pratiques, ce journal gratuit relaie les méthodes de l'agriculture biologique. Réalisé par le Centre international pour l'étude des insectes de Nairobi (Icipe), il appuie l'augmentation de la production et le respect de l'environnement, en totale indépendance par rapport aux firmes de produits chimiques et de génie génétique. Les numéros (en anglais) peuvent être téléchargés gratuitement (projet *Farmer communication*) : www.biovision.ch/francais/projekte/index.html

La Revue Durable, avril-juin 2006.

Les femmes, plus « pauvres en temps » que les hommes

L'activité quotidienne des femmes africaines présente de nombreuses facettes : pour un grand nombre d'entre elles, les activités productives sont agricoles, liées à la transformation des produits alimentaires et artisanales. Mais elles assument aussi les soins aux membres de la famille et d'importantes tâches domestiques. Au total, les journées des femmes béninoises dépassent de plus de deux heures celles des hommes. L'écart est réduit à une heure à Madagascar et en Afrique du Sud, et à un peu moins d'une heure (trois quarts d'heure) en France.

Sciences au Sud, mai-juin 2006 et fiche n°236 de l'IRD, février 2006.

L'USUFRUIT DE LA TERRE est un besoin qui continue à engendrer des violences et des conflits. Face à la complexité accrue de la gestion du foncier, des questions fondamentales s'imposent : comment et pour qui garantir le droit à l'accès à la terre ?

Pour 80 % des habitants d'Afrique, il s'agit d'un enjeu primordial. Des intérêts multiples mêlent les traditions, les lois et les réformes. Les régimes fonciers ont des répercussions sur les vies quotidiennes. En outre, des migrants, des acteurs non agricoles peuvent souhaiter se procurer de la terre pour en faire un usage agricole ou non : avoir une source de revenus sans cultiver eux-mêmes, construire un logement, disposer d'un espace de chasse, spéculer sur une augmentation du prix du foncier, implanter des infrastructures collectives, garder une implantation dans son milieu d'origine, etc.

À partir d'analyses des problèmes fonciers dans des pays ouest-africains comme la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et d'Afrique centrale comme le Cameroun, ainsi qu'à travers un exemple mexicain, ce dossier montre l'importance pour les acteurs, en particulier pour l'État, d'intervenir dans le domaine sensible du foncier agricole, pour sécuriser les droits. Les exemples du dossier permettent d'amorcer le débat sur les politiques foncières à mettre en œuvre et sur les difficultés rencontrées. Et, face aux évolutions démographiques et économiques, et devant l'enjeu de l'amélioration des structures de production, les questions réapparaissent : pourquoi, pour qui et comment agir ?

Pourquoi et pour qui agir ?

12

Comment agir ? En Afrique de l'Ouest et ailleurs...

20

Le dossier :

**Le foncier, un enjeu crucial
aux multiples dimensions**

Quels enjeux pour les politiques foncières ? Sécurité foncière, marchés et citoyennetés

Philippe Lavigne Delville, directeur scientifique, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret), lavigne@gret.org

NOMBREUX EN AFRIQUE, les conflits fonciers impliquent migrants et autochtones, urbains et paysans, agriculteurs et éleveurs ou membres d'une même famille. Compétition pour l'espace mais aussi contradictions entre les règles en sont les causes. Quand la loi s'oppose aux principes qui fondent l'accès à la terre, certains acteurs tentent d'en jouer.

LES CONFLITS FONCIERS sont aussi le résultat des évolutions sociales et économiques ; parfois, ni la coutume ni la loi n'offrent de réponses à des questions nouvelles : peut-on vendre la terre, sous quelles conditions et selon quelles procédures ? Comment recréer les conditions d'une complémentarité entre agriculture et élevage lorsque les réserves foncières disparaissent ? Quelles règles d'accès aux parcelles sur un aménagement de bas-fonds ou à l'eau sur une mare aménagée pour les troupeaux de passage ? Quelles règles d'accès à la terre dans les zones de forte migration ancienne, lorsque les règles du jeu fixées par les pères ne fonctionnent plus, du fait de la saturation de l'espace ? Comment maintenir des exploitations viables malgré les héritages ? Il faut alors inventer des réponses nouvelles, en puisant dans la tradition comme dans des références venues d'ailleurs.

Quelles politiques foncières ? Les questions se posent à l'échelle locale, au quotidien, pour les agriculteurs/trices, les éleveurs, les pêcheurs. Mais ce sont aussi des questions de politique foncière [1] : quels droits sont reconnus aux acteurs ruraux, qui habitent les espaces ruraux, les ont défrichés, les exploitent ? Quelles possibilités ont-ils pour sécuriser leurs droits et éviter les spoliations ? Quelles réponses sont apportées par l'État à ces questions, qui concernent une large part du pays ? Les mécanismes de résolution de conflits sont-ils efficaces, offrant des arbitrages légitimes et acceptés ?

À l'heure actuelle, trop souvent, les législations sur les terres et les ressources restent en décalage, quand ce n'est pas en opposition, avec la réalité quotidienne des agriculteurs et des éleveurs. Leurs droits sur les terres et les ressources ne sont pas reconnus légalement. Les arbitrages en cas de

conflits ne sont pas légitimes. Ce constat prévaut largement aujourd'hui, et beaucoup de débats ont lieu, pour faire évoluer les politiques foncières et réformer les législations. De nombreuses expériences sont en cours, dans les différents pays d'Afrique de l'Ouest, pour recenser et formaliser les droits fonciers locaux (plans fonciers ruraux), pour formaliser des règles négociées de gestion des terres et des ressources (conventions locales), pour formaliser les transactions foncières, ventes ou locations.

Ces réflexions sont centrées sur la question de la sécurisation foncière : pour réduire les conflits, pour permettre aux acteurs ruraux de tirer le meilleur parti de leurs espaces, il est important de sécuriser le foncier, de clarifier les règles et les droits qui font consensus à l'échelle locale, de leur donner une reconnaissance légale.

Quelle implication des organisations paysannes ? Face à quels enjeux ?

Les organisations paysannes (OP) sont trop souvent absentes de ces débats. Parfois parce qu'elles n'y ont pas été

impliquées. Parfois aussi parce qu'elles n'ont pas mené de réflexion interne leur permettant de construire leur ana-

lyse et leurs propositions, et donc de jouer pleinement leur rôle. Une telle implication des OP est pourtant essentielle. Pour qu'elles fassent valoir les points de vue et priorités du monde rural. Pour que les choix effectués répondent bien à leurs attentes et aspirations, pour que les questions essentielles soient traitées et que ces politiques répondent aux enjeux économiques et sociaux actuels. Elle l'est aussi, parce que, face aux défis posés, les solutions sont en partie à inventer : c'est seulement dans le débat autour de problèmes concrets, dans l'expérimentation de solutions par les acteurs concernés, dans la recherche de

meilleurs compromis, que les réponses peuvent émerger.

Les situations sont très différentes, d'un bout à l'autre de l'Afrique, des zones arides aux forêts équatoriales, des espaces peu peuplés aux terroirs saturés et aux zones périurbaines¹. Mais les enjeux se rejoignent en partie : ceux qui touchent à la place des ruraux dans la société et à la menace — potentielle ou réelle — que constitue le fait de n'avoir pas de droits reconnus par l'État. D'autres enjeux sont plus spécifiques.

La régulation de la coexistence des usages. La pression croissante sur les terres et les ressources rend plus difficile la coexistence de différents usages de l'espace, en particulier l'agriculture et le pastoralisme. L'extension des cultures réduit les espaces de pâturages. Les couloirs de passage du bétail et les sentiers d'accès aux points d'eau sont mis en culture, empêchant la circulation des troupeaux, poussant les éleveurs à la faute. Or la mobilité du bétail est une condition nécessaire dans les zones arides, l'accès des troupeaux aux marchés urbains côtiers est indispensable. Les troupeaux des agriculteurs ont aussi besoin de pâturages. Quelles règles du jeu pour réguler les défrichements et protéger suffisamment de pâturages et l'accès aux points d'eau ? Quelles modes de gestion des espaces ligneux, pour les exploiter de façon durable, au profit des ruraux ?

1. Il existe plusieurs facteurs de diversité : les milieux naturels, les densités de population, les modes d'exploitation du milieu, les modes locaux de contrôle de la terre et des ressources, les politiques foncières et de gestion des ressources naturelles, l'existence ou non d'aménagements hydro-agricoles, l'influence des acteurs urbains ou des entrepreneurs agricoles, les politiques de décentralisation administrative, etc.

« FACE AUX DÉFIS, LES SOLUTIONS
SONT EN PARTIE À INVENTER »



[1] QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE FONCIÈRE ?

UNE POLITIQUE FONCIÈRE définit les principes et les modalités de gestion des droits sur la terre et les ressources naturelles qu'elle porte. Elle définit quels droits sont reconnus légalement, quelles sont les procédures pour les reconnaître, comment ils sont administrés. Elle définit les obligations ou restrictions sur l'usage qui est fait des terres et des ressources naturelles, les façons dont les droits fonciers peuvent être transmis. Elle définit les instances chargées de mettre en œuvre la gestion foncière, d'arbitrer les

conflits, etc. Une politique foncière se matérialise à travers des lois, des décrets, des instances chargées de la mise en œuvre (à l'échelle nationale, régionale ou même locale). Mais une politique est avant tout ce que fait l'État : la loi foncière de 1963 en Côte d'Ivoire, votée par les députés, n'a jamais été promulguée. Ce qui n'a pas empêché l'État ivoirien d'avoir une politique foncière, incitant à l'accueil de migrants pour développer la culture de café et de cacao ! ■

Fronts pionniers et migrations. Depuis l'époque coloniale, des mouvements migratoires, spontanés ou organisés, se sont dirigés vers les zones de « mise en valeur » produisant des cultures de rente. Les migrants négociaient leur installation auprès des autochtones ou étaient installés, sous la pression de l'État, dans des zones spécialement aménagées. Les anciens fronts pionniers, qui ont connu il y a une ou deux générations des arrivées massives de migrants et une saturation rapide des terroirs, connaissent aujourd'hui des tensions foncières. Voyant les terroirs saturés, les jeunes autochtones veulent remettre en cause les accords par lesquels leurs parents ont cédé la terre aux migrants, dans des logiques « d'installation » sans limitation de durée. Ils poussent à retirer la terre aux migrants, pour leur propre usage ou pour reconstituer le patrimoine foncier et tirer une rente des migrants en leur louant la terre. C'est un des ressorts

locaux de la crise en Côte d'Ivoire, et un facteur de tensions dans l'ouest cotonnier du Burkina Faso. Dans ce contexte, comment négocier de nouvelles règles du jeu qui soient autant que possible « gagnant-gagnant », et qui ne soient pas fondées sur la force et sur l'exclusion de l'autre ?

De nouveaux mouvements migratoires se dessinent dans de nouveaux fronts pionniers, et la compétition pour le contrôle de la terre, les pressions à la vente, les tentatives des autochtones pour contrôler les installations, y suscitent aussi de fortes tensions. Comment réguler l'accès à la terre dans ces espaces ?

L'accaparement foncier urbain. Profitant de leurs capacités financières et de la législation, de nombreux acteurs urbains investissent dans la terre, pour anticiper sur l'extension périurbaine, pour préparer leur retraite, pour développer des exploitations agricoles.

Parfois, ils utilisent la législation pour accaparer des terres en spoliant les paysans. Parfois, ils les achètent à relativement bas prix, auprès de paysans en situation de détresse ou d'autorités locales attirées par l'appât du gain. Comment sécuriser les droits fonciers des ruraux et empêcher les spoliations ? Comment éviter les ventes de détresse et réguler les marchés fonciers ? Faut-il donner une priorité aux paysans en cas de vente de terres ?

L'investissement dans la terre des acteurs urbains est souvent encouragé par les États, qui sous-estiment les capacités de l'agriculture familiale. Quel équilibre trouver entre agriculture-élevage familial et production d'entreprise ? Quels modes d'accès à la terre pour ces derniers ? Comment éviter que des terres achetées par des urbains soient sous-utilisées ?

Des questions vives. Il s'agit donc de trouver des solutions, en impliquant ➔

- les OP, pour faire face aux enjeux des politiques foncières. Répondre à ce défi renvoie à des questions plus fondamentales, qui souvent ne sont pas posées explicitement.

Accès à la terre et appartenances sociales : ouvrir l'accès ? Dans les règles foncières locales, l'accès à la terre et aux ressources est fortement lié aux identités et aux appartenances sociales : le statut du lignage, les alliances avec les autochtones, la position sociale dans la famille, etc. Du fait des liens entre appartenances sociales et accès à la terre, les tensions foncières prennent vite la forme de tensions sociales entre groupes (familiaux ou socio-ethniques). Les conflits sur la terre induisent facilement une remise en cause de ceux dont les liens au territoire sont les plus faibles : les pasteurs, les « étrangers ».

C'est là la source du renforcement des discours « autochtonisants », quasiment inexistant il y a vingt ans : les logiques d'inclusion se muent en logiques d'exclusion, l'appartenance de certains groupes sociaux aux communautés locales est mise en doute, au nom de l'histoire, réelle ou réinventée. Les acteurs politiques jouent de ces ressorts et instrumentalisent les tensions foncières pour exacerber les identités socio-ethniques et les manipuler. Au Rwanda, en Côte d'Ivoire, cela peut avoir des conséquences dramatiques. Ne faut-il pas prendre acte des évolutions démographiques et du fait que ceux qui se sont installés depuis plus de dix ans, selon des modalités qui faisaient à l'époque consensus, sont aujourd'hui membres à part entière des communautés locales ? Ouvrir l'accès à la « citoyenneté locale » et chercher les moyens de réguler l'accès à la terre autrement que par l'exclusion d'« étrangers » paisiblement installés de longue date ?

Quelle régulation des marchés ? Dans de nombreuses régions, les transactions marchandes sur les terres se développent. Elles sont parfois illégitimes, se font sous le manteau. Mais elles sont aujourd'hui socialement acceptées. Bien que les procédures pour qu'une vente soit à la fois légitime et légale ne soient pas stabilisées, comment garantir l'accord des ayants droits familiaux et éviter qu'une vente décidée par le

chef de famille ne soit contestée par les autres ? Comment éviter les doubles ventes ? Les « petits papiers », les contrats écrits ne suffisent pas.

Plus largement, comment réguler ces marchés ? Les ventes témoignent avant tout de besoins urgents d'argent, ce qui met les urbains en situation favorable. Peut-on donner priorité aux autres ménages de la famille, voire aux paysans locaux, avant de vendre à quelqu'un d'extérieur ? En Europe, ce sont des interventions publiques qui ont permis que la terre reste ou redevienne la propriété des agriculteurs.

Quelles structures d'exploitation ? Là où l'espace est saturé, le jeu des héritages fragmente les exploitations agricoles. Les surfaces par ménage deviennent trop faibles pour être viables. En fonction des zones et des cultures, quelles structures d'exploitation sont suffisamment viables pour permettre aux agriculteurs d'assurer des revenus décents et d'investir pour moderniser leur exploitation ? Quel accès aux droits de culture et à la propriété pour les femmes et les jeunes ? Peut-on à la fois sécuriser la situation des femmes et les exploitations agricoles ? Comment favoriser des structures d'exploitation viables ? Quelles activités économiques alternatives pour des jeunes qui ne trouvent pas assez de terre ?

Sécuriser les droits sur la terre ? Oui, mais quels droits ? Et de qui ? Ceci renvoie à des questions de fond pour les politiques de sécurisation foncière. Tout le monde reconnaît que, pour produire, les agriculteurs et les éleveurs ont besoin de pouvoir bénéficier du fruit de leurs efforts, et donc que leur accès à la terre et aux ressources soit sécurisé. Mais qu'est-ce qu'une sécurité foncière suffisante ? A-t-on besoin pour cela d'immatriculer les terres, ce qui impose d'en faire une propriété individuelle, librement vendable ? Les « certificats fonciers » mis en place dans certains pays sont-ils une réelle alternative, sécurisant les droits tout en étant gérés au niveau villageois et communal, au plus près des réalités ? Et quels droits sécuriser ? Le patrimoine foncier du lignage ou de la famille élargie ? Les parcelles des différents ménages en son sein ? Les droits d'usage accordés aux membres de la famille ou à des voisins ? L'État est-il prêt à reconnaître des formes de

propriété commune, d'un groupe familial sur ses terres, d'une communauté sur des pâturages ou des mares ? Plus fondamentalement, qui sécuriser ? Quels sont les droits des femmes ? Dès lors que la pression foncière est forte, peut-on sécuriser tout le monde à la fois ? Une politique de sécurisation foncière peut-elle faire l'impasse sur un choix politique en faveur du type d'exploitation à favoriser ?

Quels choix de société ? Pour les questions de sécurisation foncière, des expériences existent, dont on peut s'inspirer : définir les règles pour organiser la coexistence entre les différents usages de l'espace, formaliser les droits fonciers. C'est avant tout une question de volonté politique et de savoir-faire, il manque surtout à ces démarches d'être intégrées dans des politiques foncières.

D'autres défis sont plus complexes, parce qu'ils posent de véritables choix de société. C'est bien là l'enjeu fondamental pour les politiques foncières : d'une part redéfinir les fondements du pacte social entre l'État et les citoyens, dans un contexte où, quarante ans après les indépendances, dans des pays démocratiques, l'exclusion des ruraux d'une entière citoyenneté n'est plus acceptable. D'autre part, préciser, en cohérence avec des politiques agricoles soutenant le développement de l'agriculture et de l'élevage familiaux, le type d'exploitations agricoles souhaité, les modes d'accès à la terre et aux ressources naturelles qui permettent un développement économique équitable, paisible et efficace. Des débats approfondis sont nécessaires, au sein du monde rural et avec l'État, dans un esprit de recherche de solutions équitables et légitimes.

Pour autant, les solutions aux problèmes fonciers ne sont pas que foncières : il faut aussi des politiques économiques cohérentes (foncier, structure, financement, formation, organisation des filières, etc.), offrant un réel soutien à l'agriculture familiale, permettant aux ruraux de vivre dignement sur leurs espaces et d'accroître leur productivité. Et aussi des alternatives hors de l'agriculture, permettant d'absorber une partie de l'accroissement de la population, d'offrir un avenir aux jeunes et de desserrer la pression sur la terre. ■

Agriculture périurbaine et enjeux fonciers : études de cas au Sénégal et au Bénin

Cécile Broutin, antenne sénégalaise du Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret), broutin@gret.org

L'URBANISATION compte parmi les fortes pressions qui s'exercent sur les terres agricoles en Afrique de l'Ouest, car c'est principalement à leurs dépens qu'a lieu l'extension rapide des centres urbains. Un phénomène qui laisse peu de marge de manœuvre aux agriculteurs et appelle la définition de politiques foncières concertées.

► Cet article a été rédigé avec la contribution d'Anne Floquet, Cebedes-xudodo, uniho@intnet.bj, Roch Mongbo, Cebedes-xudodo, rmongbo@intnet.bj, Pape Seck, Enda-Graf Sahel, Sénégal, graf@enda.sn, Rigobert Tossou, Université nationale du Bénin, tossou2000@yahoo.fr, Honorat Edja, Lares, Bénin, lares@intnet.bj. Il est publié en version longue dans *Défis Sud* et est disponible en version intégrale sur le site de l'Inter-réseaux (www.inter-reseaux.org).

LE PROGRAMME DE RECHERCHE sur la gestion durable et concertée des espaces agricoles et naturels à la périphérie des villes (Écocité)¹ a analysé les dynamiques agricoles et foncières autour de la conurbation d'Abomey-Bohicon et de Parakou (Bénin), et de Mboro et Thiès (Sénégal), et expérimenté de nouveaux outils de gestion des dynamiques périurbaines. L'importance des activités agricoles et agroalimentaires, notamment pour les familles les plus pauvres, justifie la recherche d'arbitrages entre les différentes formes d'utilisation des espaces.

Des activités agricoles et agroalimentaires dont l'importance passe inaperçue. Les activités agropastorales — maraîchage, cultures vivrières, plantations et élevage — menées à l'intérieur et en périphérie des villes jouent un rôle important en procurant aliments, revenus et emplois aux petits producteurs et aux familles urbaines pauvres. Cependant, la contribution en volume de ces activités de production, de transformation et de commercialisation à l'approvisionnement de la ville proche ne semble pas déterminante, car d'autres circuits coexistent : produits importés, produits vivriers en provenance de zones rurales éloignées et commercialisation des produits locaux vers d'autres centres urbains. Leurs fonctions socio-économiques et environnementales — réduction des eaux de ruissellement, enfouissement des déchets ménagers, etc. — sont peu connus et reconnus.

Priorité au bâti! Communes urbaines encerclées par des communautés rurales au Sénégal ou collectivités englobant des espaces urbains et ruraux au Bénin, au sein du découpage administratif, le statut du foncier a un enjeu financier. Les élus — urbains comme ruraux — privilégient les lotissements pour

les populations urbaines, négligeant la valorisation actuelle des terres et ceux qui les exploitent. Ces mutations foncières sont souvent perçues par les habitants comme la seule voie d'accès aux services de base. Elles constituent de plus une recette fiscale pour les collectivités, mais aussi un revenu pour les élus qui récupèrent des parcelles, les urbains qui ont acheté des terres agricoles dans la perspective du changement de statut ou les agriculteurs qui anticipent en vendant leurs terres. Finalement, les perdants sont principalement des petits producteurs qui ont peu de capacités financières, peu d'alternatives de revenus ou d'emplois en-dehors de l'agriculture et qui, par manque de représentation dans les conseils municipaux, négocient souvent mal leur expropriation.

L'élaboration de plans d'aménagement réservant des terrains non constructibles à l'agriculture ou à l'élevage est rarement envisagée par les acteurs locaux, y compris par les agriculteurs. Ceux-ci ont d'autant plus de difficultés à défendre leurs intérêts que les organisations paysannes semblent peu s'intéresser à la promotion de l'agriculture périurbaine. Pour les consommateurs urbains et les élus, la préservation de ces espaces agricoles ne semble pas non plus un enjeu important, car l'amélioration des transports permet l'approvisionnement alimentaire depuis des zones plus éloignées et la commercialisation de produits importés.

Gérer les dynamiques foncières par la cartographie. Utilisant la technologie informatique des systèmes d'information géographique (SIG), les outils expérimentés dans le cadre du projet Écocité permettent l'analyse et la cartographie de l'expansion urbaine. Le projet fait ainsi le pari que la mise à disposition de ces informations et/ou l'élaboration de registres fonciers ruraux et urbains peuvent faciliter le règlement des conflits. Par exemple, Thiès

et la communauté rurale qui l'entoure ont pu définir les limites de leurs territoires respectifs, s'accordant sur la nécessité de préserver certains espaces, en attendant que cela se traduise par des actes... Au Bénin, les activités agricoles sont prises en compte dans les plans de développement communaux. Cependant, de telles démarches sont freinées par les contraintes techniques liées à la gestion des SIG mais aussi par des difficultés d'accès à l'information géographique (disponibilité et coût de fonds de carte, mise à disposition difficile des supports existants).

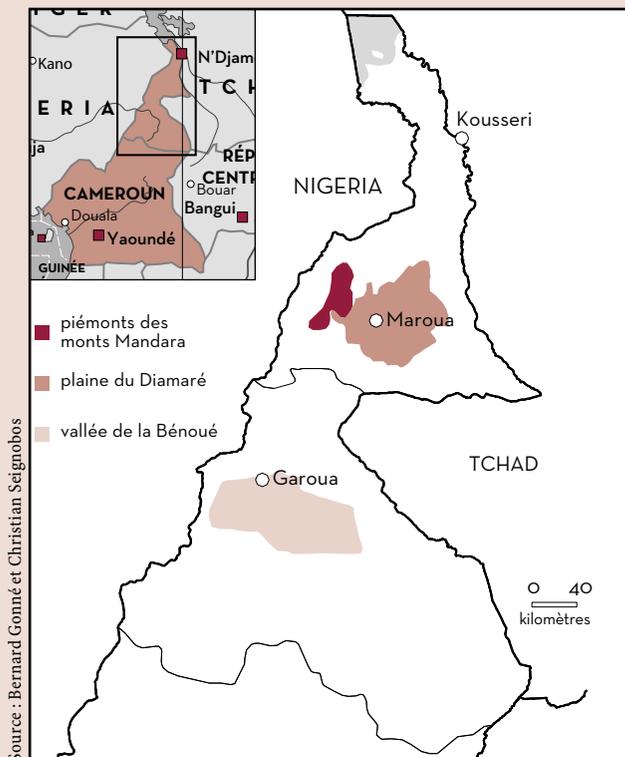
Un jeu d'acteurs qui doit être régulé par l'État. La production de tels outils doit favoriser la concertation entre acteurs urbains et ruraux au niveau local, incluant les habitants des collectivités voisines pour préserver des espaces à forts enjeux agricoles, environnementaux ou économiques et rechercher des solutions pour les agriculteurs expropriés. Au niveau national, dépassant le cloisonnement entre développement agricole et développement urbain, de nouvelles politiques publiques foncières sont à trouver. Il s'agit notamment de définir des règles pour veiller à ce que les exploitants ne soient pas spoliés au bénéfice des élus ou de quelques riches personnalités. L'État doit être impliqué en raison de son droit de préemption et de l'indemnisation souvent faible des exploitants. Son intervention semble également nécessaire en faveur de la prise en compte dans les plans d'aménagement locaux du rôle de l'agriculture pour les plus pauvres, mais aussi en faveur d'une plus grande équité dans l'accès aux services, de débats sur le devenir des espaces agricoles ou encore de l'insertion professionnelle des agriculteurs qui perdent leurs terres. Au Sénégal, suite à la loi d'orientation agro-sylvopastorale, un groupe de travail dédié au foncier s'intéresse notamment à la spécificité des questions périurbaines. Affaire à suivre... ■

1. www.ecocite.org

Nord Cameroun : les tensions foncières s'exacerbent

Bernard Gonné, chargé de cours au département de Géographie, université de Ngaoundéré (Cameroun), gonnebernard@yahoo.fr
 Christian Seignobos, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), christian.seignobos@wanadoo.fr

SI LES POLITIQUES FONCIÈRES tendent vers des solutions intermédiaires entre codes officiels et pratiques locales, encore faut-il qu'elles bénéficient d'une tutelle politique et administrative. Pour dépasser la complexité des situations locales et faire face à la montée des conflits, faudra-t-il attendre longtemps un réveil de l'État ?



Source : Bernard Gonné et Christian Seignobos

► Cet article est une version abrégée de la contribution des deux auteurs. Pour une présentation plus détaillée de chacun des cas d'étude, nous vous invitons à consulter la version intégrale et illustrée sur le site de l'Inter-réseaux (www.inter-reseaux.org).

DANS LES TROIS SITUATIONS présentées, sur les piémonts des monts Mandara, comme dans les plaines du Diamaré et de la Bénoué, les conflits fonciers sont marqués par l'absence de politique foncière de la part de l'État, qui a délaissé cette prérogative depuis 1990. Sur le terrain, les sous-préfets et les préfets émettent des avis très partagés et préfèrent renvoyer les affaires foncières, trop complexes et récurrentes, aux chefferies traditionnelles.

Populations Mofu et Guiziga face aux pouvoirs coutumiers peuls près des monts Mandara. Les populations de cultivateurs mofu et guiziga des piémonts de la région de Maroua connaissent depuis près de deux décennies une situation foncière inextricable, largement tributaire de l'histoire. L'administration coloniale militaire trouve à son arrivée les Mofu barricadés dans les montagnes et les Guiziga

retranchés sur des collines avancées en plaine, en situation défensive. À peine la paix coloniale instaurée, au début du XIX^e siècle, la réactivité des éleveurs Peuls leur permet d'occuper les plaines, laissées vacantes. L'administration coloniale cherche ensuite à faire descendre les montagnards sur les piémonts, sans pour autant élargir leur espace foncier vers la plaine. Ce leitmotiv est repris à l'Indépendance par l'administration nationale mais, aujourd'hui, Mofu et Guiziga sont revenus dans les plaines que leurs élites commencent à revendiquer comme leurs terres. Ils se trouvent pourtant, hormis sur un faible liseré de piémont, en position de non ayants droit.

Les Mofu face à la saturation foncière. La crise économique amorcée à la fin des années 80 a aggravé la situation des Mofu. Les jeunes, partis travailler comme vendeurs à la sauvette dans les grandes villes, sont revenus et ont réclamé leur part d'héritage foncier. Ces retours joints à la forte croissance naturelle de la population ont fait rejouer tous les clivages lignagers anciens. Des critères d'exclusion se sont alors progressivement mis en place et renforcés. L'étranger n'est plus seulement un « venant » issu d'un autre village, mais le ressortissant de clans agrégés plus tardivement dans la charte de cohabitation de la communauté villageoise. Ainsi y a-t-il toujours des « étrangers » face à un noyau de « vrais » autochtones toujours plus réduit. On dénonce aussi des clans disqualifiés dans l'accès à la terre, parce qu'ils sont forgerons...

Dans le même temps, l'achat et la location de terres occupées par les Peuls deviennent plus difficile. L'avancée en plaine est pourtant indispensable pour assurer une relative autonomie alimentaire. Aussi certains Mofu se sont-ils sentis piégés sur les sols médiocres des piémonts. Ils ont tout de même parfois accompli de véritables prouesses techniques en les rendant cultivables, réussissant ainsi à agrandir le parcel-

laire occupé de terroirs pourtant saturés. Mais cela n'a pas suffi.

Depuis plus d'une décennie, ces populations des piémonts sont soumises à des jugements fonciers arbitraires, couverts sinon orchestrés par les chefs de canton qui alimentent ainsi leur trésorerie. Annuel, ou exceptionnellement biennal, le bail est d'une grande insécurité, et son prolongement nécessite le versement d'au moins 1/10^e de la précédente récolte. Représentant plus de 30 % des transactions, les doubles voire triples locations sont généralisées. Aux premières pluies, c'est « le mois du marché de la terre » car les gens se retrouvent à plusieurs pour préparer la même parcelle. À ce moment-là, tout le monde soigne ses relations avec sa parentèle et ses alliés. Les tensions foncières atteignent là un pic et débouchent sur des conflits souvent théâtralisés, mais qui peuvent réellement dégénérer.

Les Guiziga en situation de non droit. De leur côté, les cultivateurs guiziga sont désarmés face à la hiérarchie des pouvoirs peuls, détenteurs de la terre. Les ventes « définitives » pratiquées du vivant du propriétaire sont ensuite remises en cause par les héritiers. Le rachat perpétuel de la terre semble ne pas devoir trouver de solution. Louant la terre à des particuliers, les Guiziga payent aussi le tribut en nature, négocié auprès du chef de canton. Néanmoins, les chefs de canton peuvent se voir court-circuités lorsque les cultivateurs guiziga vont directement payer la contribution à leur supérieur. Jouer de cette concurrence donne quelques avantages, mais cela ne fait que déplacer l'insécurité de la tenure au sein des notables de Maroua. D'autres tentent différents « guichets » en fonction de leurs liens familiaux ou religieux, auprès de la gendarmerie ou devant les tribunaux de Maroua, voire au comité provincial de défense des droits de l'Homme.

Depuis 2001-2002, les tensions com-

munautaires se font plus âpres. Certains chefs de canton souhaitent éviter que les Peuls, musulmans, ne se dessaisissent de leurs terres au profit des Guiziga. Or, les demandeurs de terre sont très majoritairement des Guiziga, et ceux qui veulent la céder sont des Peuls, âgés ou qui désirent quitter leur village pour se livrer à des activités d'artisan ou de commerçant. En faisant pression sur les chefs de village afin d'interdire toute vente de champs aux Guiziga, de plus en plus convertis par les missions évangéliques, il s'agit surtout de se réserver le droit sur les transactions foncières. Les spoliations répétitives qui obligent les familles guiziga à passer d'un canton à l'autre deviennent insupportables pour des cultivateurs scolarisés et dont le nombre ne cesse de progresser. La remise en cause de la légitimité de l'arbitrage foncier des pouvoirs peuls tend à prendre des accents plus politiques.

Les conflits autour d'un type de terre dans la plaine du Diamaré.

Dans les années 50, la culture cotonnière a occupé d'importantes surfaces, auparavant dévolues aux cultures vivrières pluviales. En conséquence, les paysans ont adopté la culture de sorghos sur les terres de plaines argileuses inondées, les *karal*. Grâce à la technique du repiquage, cette culture n'est pas directement tributaire des pluies, elle est donc relativement sûre. Elle permet aussi de passer de mise en jachère.

Depuis la seconde moitié de la décennie 80, dans la plaine du Diamaré, peuplée en majorité de Peuls et de Foulbésés, les litiges fonciers qui se sont multipliés sont dominés par une compétition sur ces terres spécifiques. Et les crises pluviométriques successives n'ont fait que renforcer la tendance.

Les répercussions marchandes de la saturation foncière. La croissance démographique est forte et la saturation foncière dans les plaines de la province de l'Extrême Nord recoupe, à quelques exceptions près, la densité de population. À ce phénomène s'ajoute l'absence de nouvelles terres de *karal* à défricher, engendrant ainsi la disparition totale des terres laissées en jachère, l'accentuation du morcellement parcellaire et la hausse du prix des terres de *karal*. En effet,

ce type de terre a connu, avant toute autre partie des terroirs, les premiers et les plus forts échanges marchands. Le coût dissuasif des *karal* en exploitation empêche certaines catégories de paysans d'y avoir accès et les stratégies développées — aller chercher les *karals* marginaux (à faible teneur en argile) ou miser sur une production de sorghos sous pluie — aboutissent rarement. On trouve là l'amorce d'un processus de paupérisation et d'apparition de « paysans sans terre ».

Des terres qui font l'objet de nombreuses convoitises. L'intervention d'acteurs de plus en plus nombreux et variés — paysans, salariés, retraités, jeunes scolarisés, femmes, etc. — complexifie les pratiques foncières, et plus particulièrement encore dans les terroirs périurbains. La quête des terres pour sorghos repiqués ravive donc de nombreux conflits : entre autochtones et migrants, entre agriculteurs et éleveurs — pour l'accès aux résidus de récolte —, au sein des familles, entre les familles, et entre les communautés.

La croissance démographique naturelle a pour corollaire l'émancipation plus précoce des jeunes pour créer leur exploitation¹, tandis qu'en parallèle ces terres vont subir plus que les autres les conséquences des retours de migration : les paysans absents laissent provisoirement leurs parcelles entre les mains de parents ou d'amis et leur récupération met alors en jeu le statut de la famille et débouche souvent sur des conflits persistants. De plus, les populations immigrées conditionnent aussi leur installation à la proximité des zones de *karal*. Pour ne rien arranger, depuis la fin des années 80, la production agricole est devenue une véritable alternative économique pour les salariés de l'État. Ces acteurs aux liens distendus avec les communautés villageoises et possédant à l'année de fortes disponibilités financières vont alors perturber le marché du *karal*. Enfin, les grands espaces de *karal* peuvent aussi être le théâtre de re-

1. Les terres de *karal* resteront longtemps propriété indivisible de la famille qui a besoin des bras de tous pour mettre en œuvre la technique de repiquage. Le *karal* n'est généralement partagé qu'à la mort du chef d'exploitation.

vendications de limites entre quartiers, terroirs, cantons. À la suite de leurs chefs, ce sont des communautés entières qui s'affrontent.

Litiges et conflits ne trouvent aucune réponse juridique véritable. Dès lors, on comprend que les litiges liés à ces terres encombrant les tribunaux traditionnels pendant les mois de septembre et octobre. Dans leurs juridictions, les chefs de canton jouent un rôle ambigu : défenseurs de la ressource foncière lorsqu'ils s'opposent à l'achat de terres de *karal* par des commerçants, des fonctionnaires et autres citoyens (n'excluant pas ainsi quelques collusions avec des représentants de la haute autorité administrative) ; prédateurs lorsqu'ils accordent des prêts gagés sur la production dont le montant dépasse le revenu tiré d'une mauvaise récolte de sorgho repiqué. Ils renforcent alors la paupérisation de « paysans sans terre ».

Tous ces litiges débordent souvent le cadre des chefs de canton. Les tensions entre communautés, cantons ou villages appellent un arbitrage du sous-préfet, mais ils sont ensuite réactivés par la partie perdante lors de la nomination du sous-préfet suivant. Et lorsque les conflits engendrent des bagarres, voire de véritables batailles rangées, l'affaire est alors portée devant la gendarmerie, la police et les tribunaux. Si les aspects corporels trouvent une résolution, l'affaire foncière est classée sans suite, jusqu'au prochain affrontement...

Cultivateurs et éleveurs, des conflits sur les fronts pionniers de la plaine de la Bénoué.

Les phénomènes de saturation foncière engendrent la migration de nombreuses familles. Dès 1973, des projets ont vu le jour pour désengorger les grands réservoirs de population de l'Extrême Nord vers les plaines « vides » de la Bénoué. Dans ces espaces peu peuplés et principalement dévolus à l'élevage, l'encadrement politique de la ressource foncière était exclusivement détenu par les chefferies peules. Les projets ayant fait l'économie d'études préalables concernant l'histoire et le foncier de ces territoires continuent, plusieurs décennies plus tard, à se heurter à ces caractéristiques. C'est dans un contexte général « d'abondance fon-

cière » que les conflits s'y déclarent, à propos des limites d'exploitations, de quartiers ou de terroirs.

Migrants-cultivateurs – autochtones-éleveurs, la polarisation des conflits. Entre éleveurs et cultivateurs, la compétition sur la ressource foncière se manifeste à travers les stratégies d'occupation de l'espace. Les parcelles de culture des migrants évoluent le long du réseau routier et peuvent recouper des couloirs de transhumance ou des chemins d'accès à l'eau ou à des bas-fonds empruntés par les éleveurs mbororo. Aujourd'hui, les Mbororo se trouvent acculés par les sécheresses au Nord, la saturation agricole du Nigeria à l'Ouest et l'insécurité dont ils font les frais en République centrafricaine, à l'Est. Privés des mouvements de grande amplitude, ils sont condamnés à pratiquer leurs transhumances dans les plaines de la Bénoué. C'est pour avoir voulu occuper en continu une route, en ignorant les mouvements des troupeaux mbororo entre les pâturages de saison sèche et de saison des pluies, qu'un village de migrants fut attaqué en 2002.

Des projets pour dépasser le non règlement juridique des conflits ? À moins de fortes surenchères financières, les éleveurs sont toujours donnés perdants devant l'administration. C'est ainsi qu'à Touroua ils ont, à plusieurs reprises, refusé les points d'alimentation en eau du bétail qu'on leur proposait, affirmant que les migrants allaient s'en emparer et préférant la situation de leurs pâturages sans eau. Prenant conscience de leur emprise peu visible sur le milieu,

ils élaborent de plus en plus de contre-fronts face aux migrants par le biais de lignes de parcelles de maïs.

De leur côté, les relations des migrants avec les autorités traditionnelles les plus élevées, les *lamido*, supérieurs aux chefs de canton, ont toujours été placées sous le signe de l'ambiguïté. Le *lamido*², maître du foncier, joue le jeu des migrants contre celui des autochtones lorsque ceux-ci sont ses opposants. Il privilégie les migrants récents aux migrants de la première génération, les chrétiens protestants aux catholiques, les premiers se soumettant davantage au prélèvement en nature que les seconds. Aujourd'hui, le combat mené par les missions catholiques contre ce prélèvement est devenu obsolète, les rentrées d'argent du *lamido* provenant désormais des autorisations d'exploitation de la terre et des conflits fonciers. Au début des années 90, le notable préposé au foncier a ainsi dépassé en importance celui qui rassemblait les taxes sur le bétail.

Avec la caution conjointe des autorités traditionnelles et des sous-préfectures, les projets Développement paysannal et gestion des terroirs et Eau-sol-arbre hébergés par la Société de développement du coton (Sodecoton) ont pu, avec une certaine réussite, borner nombre de couloirs de transhumance et délimiter de vastes pâturages de saison des pluies. Toutefois, la fin de ces projets pose le problème

2. Les *lamido* sont, comme tous les chefs du premier degré, désignés d'office comme des auxiliaires de l'administration territoriale.

de la suite des interventions techniques. Le relais par l'administration s'avère d'autant plus malaisé que la lourdeur et le coût des procédures des commissions foncières créées les rendent inopérantes.

La volonté politique fait défaut dans l'affectation de la ressource foncière.

Quelle vocation privilégier pour la province du Nord ? Les aires protégées accompagnées des zones d'intérêt cynégétique, l'élevage, ou l'immigration pour producteurs de coton, maïs, sorgho et arachide ? Jusqu'à présent, la domination d'un développement productiviste donnait raison à la Sodecoton et au ministère de l'Agriculture (Minagri). Mais, en 1997, d'autres ministères se sont opposés à toute nouvelle migration encadrée, s'appuyant pour cela sur un argumentaire environnementaliste et patrimonial et aidés par les chefs traditionnels de la province. Pour autant, rien n'a été fait pour réglementer l'accès à l'espace pour les trois activités principales (protection et chasse, élevage, agriculture). Une charte régionale ou provinciale pourrait pourtant être élaborée par la Mission d'étude pour l'aménagement et le développement de la province du Nord (Meadel), créée en 2003 : la formalisation de règles négociées pour l'accès aux ressources et la sécurisation des transactions foncières prenant alors naturellement en compte le fait que sécuriser l'accès à la terre pour des migrants n'a pas le même sens que pour les éleveurs...

À travers ces trois exemples, le défaut de politique foncière étatique mis en lumière se fait au profit des chefferies traditionnelles. Les intervenants sur le foncier se trouvent ainsi privés d'une tutelle administrative. Le biais technique de projets sous couvert d'une société para-étatique, la Sodecoton, a montré ses limites. Un combat incertain se poursuit à travers les comités diocésains de développement. Quant à la société civile, si elle s'organise dans les villes, elle peine à se reconnaître dans les autorités peules. Sans tutelle de l'État pour les politiques foncières, comment espérer la mise en œuvre de solutions intermédiaires, entre codes et pratiques locales ? ■



Plaine de la Bénoué, aux environs de Garoua © Anne Legile, Afidi

Burkina Faso : une insécurité foncièrement féminine

Georgette Konaté, sociologue, consultante indépendante et coordinatrice du bureau Yiriwa-Consult, konate_georgette_traore@liptinfor.bf

AU BURKINA FASO, les agricultrices, majoritaires parmi les femmes, doivent se contenter de sols souvent dégradés, de superficies réduites. Les retours de migrants les exposent à des expropriations qui compromettent leurs activités agricoles et menacent l'alimentation familiale. La solution pour s'en sortir : négocier.

► Mettre en scène une initiative de femmes pour accéder à la terre puis susciter la participation du public pour lui donner une issue heureuse, tel est l'objet du théâtre-forum organisé lors des journées nationales du foncier, à Ouagadougou, et relaté dans le numéro d'avril 2006 de Graf infos, le bulletin de liaison du Groupe de recherche et d'action sur le foncier : <http://graf.zcp.bf>

AU SAHEL, la situation foncière des femmes peut être résumée par ces propos empruntés en partie à Catherine Goillard dans un article sur le droit des femmes sur la terre et selon laquelle : dans les systèmes sociaux où la filiation est en général patrilinéaire, les droits fonciers sont uniquement transmis par les hommes ; les femmes n'ont aucun droit à la propriété de la terre, notamment en raison du principe de l'exogamie (mariage hors du groupe d'origine). Donner aux femmes le droit de posséder la terre équivaut à hypothéquer une partie du patrimoine foncier du lignage. Ceci est en contradiction avec le rapport initial à la terre fondé sur des éléments religieux (l'alliance du premier occupant avec les génies du lieu) et économiques (le rôle de la terre dans la reproduction du groupe).

La tradition restreint l'accès des femmes. Les chefs de lignage ainsi que les chefs de famille n'accordent donc aux femmes que des droits de jouissances précaires et révocables sur des terres qui restent toujours sous leur contrôle. Au Burkina Faso, la négation du droit des femmes à la propriété foncière se traduit de diverses façons selon l'ethnie, le village, le statut social, la position de la femme dans les familles polygames, etc. Traditionnellement, dans la plupart des ethnies, les femmes n'ont qu'un accès indirect à la terre, occupant une partie du domaine foncier du lignage de leur mari. Elles peuvent certes cultiver leurs propres champs, mais n'exercent aucun contrôle sur les lopins de terre acquis par l'intermédiaire du mari, du chef de lignage ou de tout autre parent. Dans certains sous-groupes ethniques, les femmes n'ont pas de champs personnels et pratiquent alors des cultures de contre-saison avec l'autorisation des chefs de famille.

Préjudice sans recours : l'insécurité de l'accès. Les problèmes fonciers

des femmes se posent plus en termes d'insécurité et d'instabilité que d'accès. La segmentation de la famille ou les retours de migrants les exposent aux expropriations pour satisfaire les besoins d'extension de l'exploitation familiale ou ceux de nouveaux chefs d'exploitation. Cette situation porte préjudice à leurs activités agricoles quand elle ne menace pas la sécurité alimentaire de la famille. Les productions des femmes ont en général trois destinations : l'autoconsommation en complément du grenier familial, la vente pour la satisfaction des besoins personnels et la scolarisation des enfants, les dons pour entretenir les liens sociaux.

Avec l'évolution socio-économique et l'augmentation des besoins, les responsabilités familiales des femmes ne cessent de croître. Il est donc évident que, tout comme les hommes et quelquefois plus, les femmes ont besoin de terres et surtout d'avoir le contrôle de ces terres. Des expériences menées ça et là montrent qu'il est possible de parvenir à un changement pour le bénéfice de tous.

La négociation et la sensibilisation pour le changement. Dans la province du Zoundwéogo, au village de Siltouko, un groupe de femmes s'est organisé pour produire du riz sur des portions de terres en bordure de route, inondables en hivernage. La demande faite aux coutumiers a été favorablement reçue. Avec l'appui des intervenants dans le domaine agricole de la zone, les femmes ont aménagé des parcelles qu'elles se sont redistribuées pour leur production. La première campagne a été bonne, ce qui a attiré la convoitise des hommes qui ont voulu leur retirer les parcelles. Le groupe de femmes qui ne voulait pas se laisser exproprier aussi facilement a demandé conseil dans le village à un vieil instituteur à la retraite. Il les a accompagnées dans leur lutte pour continuer à bénéficier de la jouissance des parcelles de riz et,

ensemble, ils ont fait appel au Haut commissariat de Manga qui a tranché le contentieux au profit des femmes. Elles continuent encore à produire du riz dans leurs champs au bord de la route et ambitionnent même de se faire établir un titre de jouissance par l'administration pour être à l'abri de toute mauvaise surprise.

Dans la région des Cascades, où la production de riz est traditionnellement l'apanage des femmes, le projet Opération riz Comoé a donné aux rizicultrices la possession des terres mises en valeur dans le cadre du projet et le droit de les transmettre en héritage à leurs filles. Grâce à une recherche-action initiée en 1995 par un projet de développement dans la province du Boulkiemdé, les femmes du village de Guillé ont pu bénéficier d'un protocole d'accord dans lequel le village leur accordait un accès sécurisé pendant au moins quatre ans dans les champs de sésame et d'arachide et au moins vingt ans dans ceux où elles avaient effectué des investissements importants (plantation d'arbres, utilisation de la fumure organique, etc.). Cette contractualisation leur a permis de jouir des retombées des efforts consentis en vue d'accroître leurs productions.

Des changements s'opèrent, mais ils restent encore trop isolés pour faire tache d'huile. Si la politique foncière en cours d'adoption au Burkina peut susciter d'énormes espoirs pour tous (femmes, hommes, jeunes, éleveurs, migrants, etc.), les femmes devront encore se battre pour réduire l'insécurité foncière dont elles sont les premières victimes. Par ailleurs, le développement des transactions foncières peut être une opportunité pour elles : là où les ventes sont reconnues, il n'y a guère de restrictions à ce qu'une femme loue une terre, ou en achète une. Le problème est alors une question de capacité financière, et non de sexe et/ou de genre. ■

Quelle sécurisation du foncier rural en Côte d'Ivoire ?

Jean-Pierre Chauveau, directeur de recherche, unité Régulations foncières, Politiques publiques et Logiques d'acteurs, Institut de recherche sur le développement (IRD) chauveau@ensam.inra.fr

► Les contributions de Mariatou Koné et d'Ibo Jonas accompagnant cet article sont disponibles en version intégrale sur le site de l'Inter-réseaux (www.inter-reseaux.org).

LES DROITS COUTUMIERS représentent la quasi-totalité des droits existants concernés par la loi du 23 décembre 1998, relative au domaine foncier rural. Jusque-là considérés comme de simples droits personnels d'usage du sol, leur reconnaissance et leur vocation à être transformés en droits de propriété privée transférables sont consacrées par la nouvelle loi. Les autorités attribuent beaucoup de vertus à la propriété privée : clarification et sécurisation des droits en milieu rural ; règlement des conflits dans un cadre juridique précis ; légalisation du marché foncier par la valeur marchande donnée à la terre ; sécurisation des investissements et modernisation des exploitations agricoles ; information des projets de développement rural. Ces objectifs visent plus largement à faciliter le passage à un droit « moderne », plus sécurisant dans la durée pour les propriétaires, leurs héritiers et les exploitants non

propriétaires. Identifiant et sécurisant davantage les biens fonciers familiaux, la loi vise aussi à limiter l'exode des jeunes vers les villes et à faciliter leur retour. En excluant les non-Ivoiriens du droit de propriété — et non pas des droits d'exploitation, qui peuvent leur être transférés par contrat —, cette loi doit aussi limiter les conflits entre les nouvelles générations d'autochtones et les exploitants non ivoiriens. Par le passé, ces derniers en effet ont bénéficié d'importants transferts de droits selon des pratiques coutumières.

Une procédure très contraignante.

La procédure régissant la reconnaissance des droits coutumiers et leur transformation en droits de propriété transférables est très contraignante. Tout détenteur de droits coutumiers d'appropriation du foncier doit d'abord les faire reconnaître pour obtenir un certificat foncier individuel ou collectif transférable. Pour cela la limite est

fixée à dix ans après la promulgation de la loi — soit janvier 2009 ! Une fois les certificats fonciers obtenus, le détenteur doit ensuite les faire immatriculer à son nom. Il dispose pour cela d'une période de trois ans. Des comités de gestion foncière rurale au niveau des villages et des sous-préfectures valident l'identification des droits et assurent par la suite la maintenance de l'enregistrement. Passé ces délais ou en cas de désaccord persistant sur l'identité des propriétaires coutumiers, la terre est immatriculée au nom de l'État et l'exploitant en devient alors le locataire.

Des risques de tensions en chaîne. Le retour dans les campagnes de jeunes gens en échec urbain est un facteur décisif de tensions intergénérationnelles et intercommunautaires. À leur arrivée, ces jeunes revendiquent la possession d'une plantation ou, comme leurs aînés, l'accès à la rente versée par les migrants occupant le patrimoine foncier familial. Les tensions s'expriment donc au sein des familles, mais aussi entre les jeunes autochtones et les « étrangers » installés par les aînés — y compris les migrants de nationalité ivoirienne.

L'exclusion des non-Ivoiriens de la propriété risque alors de dériver vers la non-reconnaissance de leurs droits d'exploitation par les héritiers de leurs tuteurs. De plus, la reconnaissance des « droits coutumiers conformes aux traditions » affichée dans la loi est largement interprétée comme la consécration des droits issus de l'autochtonie [1]. Cette interprétation est renforcée par l'idéologie politique des élites au pouvoir. Ainsi, les droits d'occupation concédés antérieurement aux migrants ivoiriens par des propriétaires fonciers coutumiers sont souvent aussi radicalement contestés par les nouvelles générations d'autochtones que ceux des non-Ivoiriens.

Dans l'Ouest forestier, là où le conflit politico-militaire actuel se manifeste

[1] DE L'INDISPENSABLE RÉVISION DE LA LOI FONCIÈRE

► Mariatou Koné, socio-anthropologue, enseignante-chercheuse à l'Institut d'Ethno-Sociologie de l'université de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire, mkone@ird.ci

LE SUCCÈS DE CE PAYS repose sur l'agriculture. Ce slogan véhiculé par les médias ivoiriens depuis des décennies est en passe de devenir un leurre ou un mythe... À la fois une des causes et une des conséquences de la guerre en Côte d'Ivoire, la question foncière est une véritable bombe qui menace la cohésion sociale nationale. En l'état actuel, la loi sur le foncier rural en Côte d'Ivoire est préjudiciable aussi bien aux nationaux qu'aux migrants. Aucune condition d'âge ni de sexe n'est fixée, seule la condition de nationalité figure en son article premier : pour accéder au titre foncier, c'est désormais le droit du sang qui prévaut. En plus de la logique pro-

priétaire, la loi foncière induit donc un renforcement de l'autochtonie. La « guerre foncière » s'étend ensuite aux Ivoiriens étrangers au terroir villageois, supposés disposer d'un terroir dans leur milieu d'origine. Toujours pas appliquée huit ans après sa promulgation, cette loi fait l'objet de nombreuses interprétations. Alimentant les antagonismes et les arrangements locaux, elle a contribué à « insécuriser » une frange importante de la population. Sa révision est indispensable au nom de la paix sociale. Les séances de sensibilisation sur son contenu actuel, envisagées par les gouvernants depuis 2002, ne vont certainement pas résoudre le problème. ■

avec le plus de violence, la mise en œuvre de la loi doit également faire face à un facteur aggravant d'ordre historique. La colonisation agraire et la mise en valeur accélérée de la région ont été imposées sous la pression de l'État ivoirien, politisant ainsi la question foncière et celle de l'accueil des migrants, ivoiriens ou pas [2]. Les enjeux fonciers prennent alors une dimension politique forte, engendrant notamment l'enrôlement des jeunes, essentiellement autochtones, dans les milices rurales de la zone.

La propriété par le titre, une sécurisation aléatoire. Le succès des réformes foncières se mesure aussi en termes d'accès équitable aux ressources foncières et de paix sociale. L'ambiguïté actuelle du rapport à la terre et la question de l'investissement dans les activités agricoles sont à relier à la mobilité des jeunes ruraux, entre milieux et modes de vie urbain et rural. Il est probable que la nouvelle loi ne fournira pas de réponse décisive à la réinsertion sociale des jeunes ruraux sans une attention particulière dans les procédures d'enregistrement des droits. De plus, la solution ne réside pas nécessairement au niveau des droits d'appropriation, les seuls réellement considérés par la législation. Les contrats agraires de travail et d'exploitation, y compris au sein des familles, semblent offrir des opportunités plus réalistes et plus souples d'insertion des jeunes générations. Enfin, celle-ci ne peut se concevoir en dehors de l'appui aux emplois ruraux non agricoles et d'une politique de développement simultanément rurale et urbaine.

Les enjeux dépassant le cadre strict de l'accès à la terre et de sa réglementation, on peut alors prédire que la nouvelle loi se heurtera à de nombreuses difficultés, qui ne disparaîtront pas totalement en situation post conflit. Les politiques de privatisation systématique par le titre génèrent effectivement des difficultés bien connues en Afrique. Le titre de propriété assure-t-il la sécurité, réduit-il les conflits, favorise-t-il le crédit formel et l'investissement productif ? Ces postulats sont loin d'être empiriquement démontrés.

De fortes interrogations demeurent dans le cas ivoirien, car la politique de privatisation y est ambitieuse vis-à-vis du cadre législatif antérieur et soumise

à un dispositif contraignant et autoritaire. Non seulement les délais assignés aux différentes phases d'enregistrement sont irréalistes, mais la « motivation » des populations pour la modernisation des droits fonciers ruraux est souvent confondue avec l'étalage des sanctions encourues, allant jusqu'au retrait des droits coutumiers d'origine. Dans ce contexte, les acteurs les plus à même de profiter de la sécurisation par le titre sont ceux qui peuvent tirer parti du nouveau système d'enregistrement des seuls droits d'appropriation, au détriment des bénéficiaires coutumiers des droits d'usage et d'exploitation. Et les faibles capacités institutionnelles de l'État sont-elles en mesure d'assurer le suivi durable des mouvements fonciers après le titrage initial ?

Même en supposant que les agents de l'administration chargés de conduire la réforme soient entièrement disposés et en mesure de contrôler l'existence des droits antérieurs d'exploitation des non-Ivoiriens et d'occupation des Ivoiriens, ils ne pourront échapper aux rapports de force locaux lors de l'identification des droits. Les dispositions exclusivement réglementaires sont clairement insuffisantes. La reconnaissance équitable dans le cadre de la loi de tous les droits existants suppose un travail de longue haleine en faveur de la citoyenneté locale, porté par de nouvelles pratiques et conceptions démocratiques. ■

[2] DE JEUNES IVOIRIENS À LA RECHERCHE D'UNE RENTE FONCIÈRE

► Ibo Jonas, socio-historien, chargé de recherche, unité de formation et de recherche des Sciences et Gestion de l'environnement, université d'Abobo-Adjamé, Côte d'Ivoire, ibo.jonas@ird.ci

DEPUIS LES ANNÉES 90, dans toutes les régions du grand Ouest forestier ivoirien, de jeunes autochtones multiplient les retraits de terres antérieurement cédées par leurs aînés à des migrants et non mises en valeur. Les étrangers, devenus numériquement et économiquement dominants sur d'anciens fronts pionniers, ne peuvent plus être maîtrisés par les aînés des lignages autochtones avec lesquels ils avaient passé des contrats sociaux de tutorat. Dans un milieu en pleine recomposition sociale, les discours populistes favorisant les propriétaires au détriment des exploitants sont porteurs et il s'agit pour des jeunes autochtones de rétablir l'ordre social en leur faveur. Le fait que l'ensemble des parcelles retirées soient cédées à d'autres migrants participe d'une stratégie de marchandisation des rapports socio-fonciers. Il s'agit donc d'un jeu où de jeunes autochtones veulent restaurer le contrôle de « leurs » étrangers pour continuer de profiter du fruit de la mise en valeur de « leurs » terres par la perception d'une rente. ■

Cultures maraichères, région de Yamoussoukro © Michel Dukhan, IRD, 2000



Au Burkina Faso, un réseau nourrit le débat sur les politiques foncières

Souleymane Ouattara, journaliste, coordinateur du Réseau des Journalistes en Afrique pour le développement (Jade), responsable communication du Groupe de recherche et d'action sur le foncier (Graf), s.ouattara@iptinfor.bf

BAROMÈTRE DE LA SÉCURITÉ FONCIÈRE, le Réseau foncier rural a vocation à influencer les politiques dans le domaine du foncier. Le point sur cette instance récente et sans équivalent au Burkina Faso.

► Cet article a été rédigé grâce aux interviews de membres du Réseau foncier rural avec, en complément d'information, le document de Daniel Thiéba, président du Graf et directeur du Groupe de recherche, de formation et de conseils (Grefco), intitulé « Pour un contrôle citoyen de l'action publique, construire un système de suivi-évaluation participatif : leçons préliminaires et perspectives d'une expérience en cours » (mars 2006).

NÉ DE L'EXIGENCE d'interpellation du gouvernement par la société civile, le Réseau foncier rural tente, depuis juillet 2005, d'apporter une contribution critique et constructive à l'intervention de l'État dans le domaine du foncier. Trois principes guident son action : l'équité dans l'accès à la terre, la sécurisation des droits des divers utilisateurs et la prévention et la résolution des conflits. Pour parvenir à ses fins, le Réseau alimente une base de données, hébergée par le Groupe de recherche et d'action sur le foncier (Graf). La pertinence des indicateurs et la fiabilité des résultats permettent au Réseau foncier rural de documenter avec rigueur ses prises de position tout en leur donnant la légitimité requise.

Une alliance de raison pour combler le fossé entre l'État et la société civile. Au Burkina Faso, où le secteur agricole assure 80 % du produit intérieur brut, l'insécurité foncière menace la paix sociale, hypothèque la production et la productivité agricoles et compromet les efforts de l'État en matière de lutte contre la pauvreté et pour le développement. Régulièrement, la presse burkinabé rapporte les conflits entre agriculteurs et éleveurs, occultant par là des problèmes d'une diversité et d'une ampleur insoupçonnées : femmes dépossédées de leurs parcelles sitôt mises en valeur, mainmise de notables sur les bas-fonds aménagés par l'État, conflits entre générations, affrontement entre allochtones et autochtones, « obstruction foncière » à l'endroit des migrants, prééminence des coutumes, etc.

Faute d'une réelle connaissance de la réalité foncière du pays, les solutions expérimentées jusque-là — adoption de textes de lois, mise en place de mécanismes de gestion des conflits — se montrent inopérantes. En effet, les données existantes, notamment celles fournies par les services de l'État, ne concernent généralement que les

superficies exploitées par spéculation et les terres aménagées. Du coup, les indicateurs jugés pertinents par les organisations de la société civile ne figurent ni dans la matrice des indicateurs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), ni dans celle des politiques sectorielles. Il en est ainsi de la fréquence des conflits selon leur gravité, pour ne prendre que cet exemple. En l'absence d'un tel indicateur, il est quasiment impossible de savoir si la paix dont se prévaut le pays est réelle ou s'il existe des germes de tension. Aucun baromètre ne renseigne sur la question.

Au manque de données jugées pertinentes par la société civile, se greffe sa faible capacité de proposition pour influencer les politiques. Faute de compétences et de moyens pour collecter et analyser les données, les organisations de la société civile ne peuvent construire leur vision. Aujourd'hui encore, leur argumentaire, basé sur des positions idéologiques, est difficilement recevable et leur participation aux instances nationales d'orientation sur le foncier tend surtout à cautionner les décisions de l'État. Dans ces conditions, l'État ne sent nullement le besoin de leur rendre compte de ses engagements, et elles-mêmes sont incapables d'une telle exigence. Conséquence : le contrat social bâti sur les principes de bonne gouvernance, de contrôle de la gestion des ressources publiques ne connaît pas de début d'application. La même remarque vaut pour la participation de la société civile à la formulation des politiques, la revue des résultats et le suivi du CSLP.

La création du Réseau foncier rural découle de ce constat. Le Réseau regroupe des organisations paysannes (OP), des associations de femmes, des ONG et des structures étatiques admises à titre d'observateurs. Fruit de l'engagement de ses membres pour un foncier rural sécurisé, facteur de paix, de lutte contre la pauvreté et de développement, il constitue une tentative

de promouvoir une politique foncière consensuelle impliquant toutes les parties prenantes.

Savoir pour agir efficacement : renforcement de capacités et participation. Le Réseau joue un rôle de veille et de contrôle de l'action gouvernementale. Il interpelle les pouvoirs publics et s'engage dans une démarche constructive à leurs côtés. Non seulement il collabore avec les structures étatiques, mais sa base de données vient compléter le système national de collecte des informations. Cette volonté de construire des alliances et d'assurer une large diffusion des résultats repose sur la conviction que l'évolution est le fruit de la critique constructive et non de la confrontation.

Les membres du Réseau foncier rural estiment qu'ils ne peuvent participer à l'avènement d'un foncier rural sécurisé que s'ils disposent des compétences appropriées. C'est pourquoi l'objectif fixé est de renforcer les capacités des membres : formulation d'indicateurs et de résultats pertinents, accès et production d'informations, conduite d'analyses indépendantes et formulation d'alternatives et, enfin, influence du processus de prise de décision ou plaidoyer. L'approche réseau assure ainsi la légitimité des positions défendues. Elle permet aux premières concernées, les OP et les associations de femmes, de s'approprier l'initiative et d'éviter ainsi le piège de positions construites par des ONG, sans leur aval.

Le Réseau foncier rural fait de la participation son mode privilégié de prise de décision. Les OP et les associations de femmes s'expriment sur les indicateurs dont elles ont besoin. Les ONG et les personnes ressources leur apportent un appui technique et méthodologique. Les résultats proviennent d'analyses faites de concert entre représentants d'OP et d'ONG, qui bénéficient de l'appui de statisticiens et d'informaticiens pour la construction et la maintenance de la base de données.

Les décisions se prennent de manière consensuelle et progressive pour tenir compte de la délicatesse des questions à traiter et du niveau hétérogène des membres du réseau.

Actuellement, avec l'appui de la coopération suisse et en lien avec le Graf, le Réseau exécute un programme de suivi des indicateurs du foncier. Pour la première phase, deux domaines retiennent son attention : accès et équité ; normes locales dans la gestion des conflits fonciers. Les premiers résultats, encore fragmentaires, confirment la pertinence du dispositif et sa capacité à renseigner sur des questions jusqu'à négligées ou peu documentées : la confiance vis-à-vis des accords locaux, la satisfaction envers les services de l'État dans la gestion des conflits (notamment la légitimité des commissions villageoises de gestion des terroirs), la facilité de l'accès à la terre.

Les conditions de réussite. Dans un contexte marqué par la nécessité du contrôle citoyen de l'action publique et la faiblesse des organisations de la société civile, l'expérience du Réseau foncier rural ne manque pas d'intérêt. Outre la pertinence du champ d'étude, les conditions de réussite d'une telle instance tiennent à son approche et au strict respect de ses principes. À

cette étape de son existence, sept leçons méritent d'être retenues :

- les organisations de la société civile doivent développer une approche constructive basée sur la complémentarité avec l'État, pas sur la confrontation, facteur de blocage ;
- pour construire un dialogue politique, de simples idées et des souhaits, aussi légitimes soient-ils, ne suffisent pas. Il faut des données ;
- la fiabilité des résultats collectés dépend de la pertinence du dispositif mis en place et du sérieux des enquêteurs, que doivent garantir les membres du réseau, en l'occurrence les OP ;
- la conduite d'analyses indépendantes et la formulation d'alternatives nécessite l'appui d'experts indépendants, travaillant en synergie avec les acteurs de la base et soucieux d'expliquer les résultats en collant le plus au local. Le recours à des spécialistes s'impose pour éviter que la qualité des résultats ne s'en ressente et que leur crédibilité ne soit mise en cause. Le rapprochement ainsi opéré entre personnes ressources et membres du réseau permet à ces derniers de systématiser leurs facultés explicatives ;
- la construction d'alliances avec d'autres réseaux, voire avec le Par-

lement, s'impose pour influencer le processus de prise de décision ;

- la fonction d'interpellation que joue le réseau va de pair avec le contrôle qui peut nécessiter la prise de sanctions. Il faut en effet éviter que l'impunité ne vienne réduire à néant les efforts consentis par tous ;
- la communication assure la visibilité du réseau et de ses prises de positions et propositions. La construction d'une opinion publique engagée est à ce prix.

Le Réseau foncier rural envisage de consolider ses premiers acquis en étendant au pays tout entier le suivi des indicateurs et en élaborant des produits diffusables à des fins de lobbying. Cependant, tirant les leçons du passé, il compte limiter le nombre des indicateurs pour en effectuer plus efficacement la supervision. ■

Au Mali, l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP) se mobilise sur la question foncière

L'AOPP publie en 2004 une synthèse : *La question foncière au Mali, propositions paysannes pour une gestion pacifique et durable des ressources foncières*¹. Dressant un rapide état des lieux, elle formule les attentes à l'égard de l'État mais aussi des propositions concrètes. Scindé en trois parties, ce document s'intéresse : au statut de l'exploitation familiale et à la formalisation des actes fonciers (« sortir le foncier rural de l'informel ») ; à la décentralisation, la concertation et la réglementation locales (« gérer les ressources naturelles au niveau local ») ; et fait une

première relecture des législations en vigueur (« l'élaboration concertée de la politique foncière »). Démontrant la volonté des responsables paysans de défricher un domaine complexe, et que l'État a encore tendance à éluder, l'AOPP en appelle à « une nouvelle politique foncière ayant pour objectif de sécuriser l'exploitation familiale paysanne ». Restent à trouver la façon de rendre plus précise et cohérente la législation foncière et celle de la mettre en œuvre avec les collectivités locales et la profession agricole. ■

1. www.inter-reseaux.org (rubrique : Mali).



© Graf

Transactions foncières en Amérique latine : dans les ejidos du Mexique

Emmanuelle Bouquet, chercheuse au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), unité de recherche Action collective, marchés et politiques publiques, emmanuelle.bouquet@cirad.fr

RÉGLEMENTER LES MÉCANISMES d'achat, de vente et de location de la terre suffit-il à sécuriser le droit à la terre ? Les réformes entamées dans ce sens au Mexique laissent perplexes. Explications.

ENTRE 1917 ET 1992, la réforme agraire mexicaine a procédé à la réallocation de 100 millions d'hectares, la moitié de la superficie nationale, sous un régime de droits de propriété spécifique : le système des *ejidos* [1]. Les *ejidos* sont des organisations foncières qui regroupent l'ensemble des bénéficiaires d'une dotation agraire (les *ejidatarios*). Le modèle initial de l'*ejido* s'inspirait de la propriété communale ; il combinait des droits et des devoirs individuels et collectifs et interdisait toute transaction foncière sur les parcelles redistribuées.

En 1992, les *ejidos* ont fait l'objet d'une réforme majeure, reposant sur l'établissement d'un cadastre, l'émission de titres fonciers individuels, et la légalisation du marché de la terre, à l'achat-vente et en location. Cette légalisation s'est accompagnée de procédures administratives de formalisation des transactions : transfert nominatif des titres pour les achats-ventes, inscription de contrats écrits pour la location. Le discours officiel s'appuyait sur la reconnaissance de l'existence et de l'importance économique d'un marché foncier qui s'était constitué de manière illégale avant la réforme. L'objectif affiché était de favoriser le développement d'un marché foncier formel et sécurisé, permettant d'élargir les possibilités d'accès et d'exploitation du foncier agricole. Cette réforme y est-elle parvenue ?

D'un marché formel à un marché sécurisé ? La sécurisation des transactions présente deux dimensions. La première s'applique au marché à

l'achat-vente : c'est la sécurisation des droits permanents sur la terre (la tenure). La seconde se rapporte au marché des locations : c'est la sécurisation contractuelle, avec des mécanismes pour le respect des engagements mutuels et la résolution des conflits éventuels. Du point de vue de l'administration agraire, la formalisation des achats-ventes passe par l'enregistrement de la transaction auprès des services du cadastre, avec changement du nom sur le titre de propriété. Pour les locations, la formalisation passe par l'enregistrement d'un contrat écrit précisant les obligations des deux parties.

Dans la logique de la réforme de 1992, le lien entre formalisation et sécurisation est posé comme automatique : un achat-vente formel garantit la sécurité de la tenure pour l'acheteur ; un contrat de location formel garantit la sécurité contractuelle pour les deux parties, et également la sécurité des droits permanents pour le propriétaire de la parcelle. Cependant, en pratique, la formalisation peut emprunter d'autres voies qu'une inscription dans un registre administratif de l'État ; la « formalisation » est alors informelle. De même, le lien entre formalisation et sécurisation peut prendre différentes formes et significations pour les individus.

Avant 1992, le marché foncier illégal dans les ejidos. Avant 1992, le cadre légal interdisait toute transaction foncière (location et achat-vente) et prévoyait des sanctions très dissuasives, allant jusqu'à la privation de l'ensemble des droits fonciers et l'exclusion de l'*ejida-*

tario. Pourtant, avant la réforme, des dynamiques marchandes avaient lieu dans les *ejidos* : les achats-ventes étaient certes limités, mais la location était une pratique extrêmement courante.

Ces marchés fonciers illégaux s'appuyaient sur des mécanismes de formalisation et de sécurisation informels, qui court-circuitaient l'administration et reposaient sur les relations locales et la proximité des parties prenantes. Les instances de l'*ejido* jouaient un rôle important — et parfois ambivalent, avec des abus de pouvoir. Elles régulaient les transactions, et faisaient écran vis-à-vis des contrôles de l'administration agraire. Pour la location, la grande majorité des contrats étaient noués oralement. Aussi, la sécurisation ne reposait pas sur l'existence d'un contrat écrit, mais plutôt sur la mobilisation des liens sociaux locaux et sur la confiance à l'égard des mécanismes sociaux de prévention et de règlement des conflits. Pour les achats-ventes, au contraire, la sécurisation passait par une écriture « formelle » du transfert de droits dans les archives de l'*ejido*, voire de l'administration agraire. Mais cette formalisation était déguisée en sanction contre le vendeur avec réattribution à l'acheteur.

Après 1992, quoi de neuf ? Selon les statistiques de l'administration agraire, la légalisation du marché achat-vente a généré une augmentation des transactions, mais à un rythme relativement faible. Elle ne semble pas avoir débouché sur des dynamiques de concentration foncière excessive. Si elle a ouvert de nouvelles possibilités d'accès au foncier pour les jeunes, elle s'est en revanche traduite par une moindre sécurité de la tenure pour les conjoints des *ejidatarios*. En effet, les titres de propriété sont délivrés au nom d'une seule personne et la décision de vendre est le fait du titulaire. Dans la mesure où 80 % des *ejidatarios* sont des hommes, cette insécurité relative frappe essentiellement les femmes.

[1] LES EJIDOS EN CHIFFRES EN 2003

Nombre d' <i>ejidos</i>	24 000
Nombre d' <i>ejidatarios</i>	3,4 millions
Superficie totale (part de la superficie nationale)	100 millions d'hectares (50 %)
Surface agricole utile	20 millions d'hectares
Surface agricole utile moyenne par <i>ejidatario</i>	6 hectares

Paradoxalement, une caractéristique majeure du nouveau marché achat-vente tient à la multiplication des transactions informelles. À la fin des années 90, des études estiment qu'environ 70 % du total des transactions sont informelles. Ce phénomène n'est pas à attribuer à la capacité technique ou administrative du cadastre. Il est lié à la manière dont la réforme a été mise en œuvre et peut se schématiser de la manière suivante :

- une loi ambiguë sur le champ de validité (qui peut acheter ? qu'est-ce qui peut être acheté ?) et les modalités d'enregistrement des transactions foncières (quels documents fournir ?) ;
- une administration agraire qui s'est inquiétée des risques économiques et sociaux associés aux ventes de parcelles (reconstitution d'inégalités foncières, abus, atomisation des structures de production), mais qui a apporté des réponses inadaptées (rétention d'information, alourdissement des procédures, absence de suivi des dossiers déclarés non valides) ;
- des représentants des *ejidos* qui faisaient face à une crise de légitimité ;
- des *ejidatarios* mal informés, qui ont assimilé la réforme à une privatisation complète.

La désactualisation du cadastre pose un problème général de sécurité des droits permanents pour les acheteurs informels qui ne parviennent pas à régulariser une transaction, après-coup. Elle pose également un problème d'équité : par rapport aux gros acheteurs, les petits acheteurs isolés sont moins susceptibles de solliciter activement l'administration pour obtenir des informations, suivre leur dossier et participer ainsi au marché formel et sécurisé.

Du côté des locations, la légalisation du marché n'a fait qu'officialiser une pratique très courante. Elle n'a

pas entraîné de modifications dans le volume ou dans la forme des transactions. En particulier, les contrats ont conservé leur caractère informel. La sécurisation contractuelle reposant sur les relations sociales a persisté après la réforme, assurant le maintien du jeu contractuel local dans de bonnes conditions. Par contre, ce système s'avère inadapté à l'élargissement des relations contractuelles à des acteurs non locaux, pour deux raisons : ils sont extérieurs au climat de confiance existant d'une part et aux mécanismes de résolution de conflits d'autre part. Or ces acteurs extérieurs pourraient jouer un rôle important en amenant de nouvelles technologies ou en ouvrant des possibilités d'accès à de nouveaux marchés. Des mécanismes de sécurisation relevant d'un registre plus formel sont requis ici, mais la généralisation de l'inscription des contrats auprès de l'administration agraire ne permettrait pas pour autant de dépasser les obstacles. En effet, l'administration n'a pas le pouvoir légal de faire exécuter les engagements contractuels. D'une manière générale, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, la réforme de 1992 a laissé de côté la dimension de la sécurité contractuelle.

La leçon à tirer de la réforme : des recommandations. Au-delà des spécificités nationales, quelles leçons peuvent être tirées de l'expérience mexicaine en matière de politiques d'accompagnement des marchés fonciers ? Dans le cas mexicain, plusieurs conditions étaient réunies pour justifier la légalisation et l'accompagnement des marchés fonciers : des droits individualisés sur des parcelles agricoles délimitées, qui ont pu relativement facilement être inscrits dans un cadastre ; des pratiques foncières marchandes préexistantes et régulées localement, malgré l'interdiction légale ; une bonne capacité technique et administrative des services de l'État pour l'établissement et

la maintenance du cadastre. Malgré tout, si l'on considère la sécurité des transactions comme un indicateur d'évaluation de la réforme de 1992, le bilan apparaît plutôt mitigé. Des problèmes nouveaux sont apparus — des achats-ventes informels, l'insécurité de la tenure pour les conjoints d'*ejidatarios* — ; d'autres problèmes, comme la sécurisation des contrats noués en dehors des relations sociales locales, n'ont pas été traités.

D'une manière générale, on peut formuler diverses recommandations. En matière de formalisation et de sécurisation, il est important de tenir compte des pratiques existantes et des perceptions spécifiques locales. Pour cela, procéder en collaboration étroite avec les parties prenantes est une nécessité. Dans l'optique d'une sécurisation élargie, le titre foncier peut être davantage fondé sur le patrimoine familial plutôt qu'individuel. À côté du marché des achats-ventes, l'importance des transactions de location est telle qu'un traitement spécifique s'impose. L'accompagnement de la transition peut être assuré par l'administration pour la diffusion de l'information et le suivi des procédures, tandis que les instances collectives intermédiaires (*ejidos*, communes, etc.) occuperaient une position d'interface et de médiation. Enfin, les mesures économiques ne peuvent être négligées. Avec la redéfinition des droits fonciers, une politique sur les structures de production et l'accès à la terre et au crédit foncier est à mettre en œuvre.

La légalisation des transactions foncières est-elle une condition suffisante (ou même nécessaire) à l'émergence d'un marché formel et sécurisé ? Le regard, porté sur les processus de mise en œuvre et l'impact de la réforme de 1992 sur les conditions de fonctionnement du marché foncier dans les *ejidos*, amène plutôt une réponse négative. ■

CO-RÉDACTEURS EN CHEF :

Pierre Coopman (*Défis Sud*) et Marie-Christine Polge (*Grain de sel*)

SOS FAIM ASBL

Rue aux Laines 4
B-1000 Bruxelles
tél. : +32 (0)2 548 06 70
courriel : info@sosfaim.be
www.sosfaim.org

INTER-RÉSEAUX

DÉVELOPPEMENT RURAL

32, rue le Peletier, 75009 Paris
tél. : +33 (0)1 42 46 57 13
courriel : secretariat@inter-reseaux.org
www.inter-reseaux.org

L'importance d'une politique des structures foncières : le cas français au début des années 60

► Jean-Claude Devèze,
jc.deveze@free.fr

PEUT-ON TRANSFORMER en une génération des agricultures familiales ne disposant pas de structures foncières adaptées ? En France, Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture au début des années 60, a contribué à le faire en élaborant une politique des structures foncières, en concertation avec la profession agricole et en particulier avec le Centre national des jeunes agriculteurs. Dans un pays où existaient à la fois un marché foncier actif et des statuts pour mettre en location les terres, il s'agissait d'aider les nombreux exploitants familiaux qui ne disposaient pas de suffisamment de terres et/ou qui avaient des parcelles dispersées ou trop petites, à améliorer leurs structures foncières.

Divers instruments cohérents ont été mis en place. Sur le plan politique, le parti pris était de limiter l'accès des grandes exploitations au marché foncier pour laisser plus de terres aux exploitations qui en manquaient, et aussi d'aider les jeunes agriculteurs à disposer d'une surface minimale lors de leur installation. Pour favoriser le départ des exploitants âgés et libérer des terres, une indemnité de départ (versée à vie) a été instaurée. Pour faciliter l'amélioration des structures d'exploitation, ont été créées des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), qui achetaient les terres sur le marché et les revendaient aux agriculteurs prioritaires. De plus, pour limiter les spéculations foncières, ces sociétés étaient prioritaires pour l'achat des terres mises en vente. Les migrations d'agriculteurs depuis les zones de trop forte pression foncière vers des zones sous-peuplées étaient

accompagnées. Enfin, les réorganisations des parcelles étaient encouragées, en faveur de superficies supérieures et d'une meilleure desserte, afin de faciliter la motorisation agricole.

Après la deuxième guerre mondiale, la modernisation de l'agriculture française s'est accélérée grâce à cette politique des structures, complétée par des soutiens financiers importants (subventions, prêts bonifiés) et des services de développement confiés à une profession agricole organisée. Elle fut confortée par la politique agricole commune européenne qui assurait des prix rémunérateurs aux producteurs et assez stables pour les produits alimentaires de base (céréales, lait, viande bovine). Ce succès n'aurait pas eu lieu sans la coopération de producteurs familiaux catholiques modernistes, acceptant l'exode rural de leurs enfants et un endettement massif pour augmenter les surfaces par travailleur et les rendements par hectare et par animal.

En cinquante ans, le passage de 5 millions à 450 000 exploitants a pu se faire sans traumatisme social, car l'industrie et les services ont employé les filles et fils d'agriculteurs quittant la terre. La croissance était suffisante pour rémunérer correctement les produits agricoles et alimentaires et dégager les ressources publiques destinées au soutien de l'agriculture. Aujourd'hui, l'avenir de ce modèle est en question : trop coûteux, trop polluant, dégradant les paysages, trop favorable à une minorité d'entrepreneurs agricoles disposant de grandes exploitations, et offrant une alimentation de qualité souvent discutable. ■

Politique foncière, politique agricole et politique des structures

► Philippe Lavigne-Delville,
Gret,
lavigne@gret.org

UNE POLITIQUE FONCIÈRE vise à favoriser une conception et une distribution jugées socialement désirables des droits sur la terre et des ressources naturelles. Elle renvoie à des choix de société : quelle place pour les droits locaux dits « coutumiers » ? Quel statut des femmes ? Mais c'est aussi un moyen pour les politiques agricoles : la distribution de la terre entre les acteurs détermine leur capacité à produire et à développer leur production. En fonction du type d'agriculture que l'État veut soutenir, les choix de politique

foncière diffèrent. Ce que l'on a appelé en Europe la « politique des structures » est à l'intersection des politiques foncières et des politiques agricoles : il s'agissait de promouvoir des exploitations familiales viables et aptes à se moderniser, en régulant le marché de la terre et en favorisant l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs. En espérant que, peu à peu, cela s'inscrive dans les politiques publiques... ■

En bref

Un colloque sur les « frontières de la question foncière »

De nombreux spécialistes des questions foncières se sont retrouvés à Montpellier pour débattre (17-19 mai 2006). Sur une centaine de communications, une bonne moitié concernait l'Afrique. L'imbrication des droits, la sécurisation du foncier, les politiques publiques en préparation ou en œuvre, ou encore les liens entre transitions démographiques, économiques, urbaines et structures foncières ont donné lieu à de riches échanges. Reste maintenant à présenter les enseignements à en tirer, en particulier pour celles et ceux qui sont confrontés, sur le terrain, à ces problèmes aux multiples dimensions.

http://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier

Les guichets fonciers communaux à Madagascar

2003 marque l'engagement du gouvernement malgache dans un processus de sécurisation foncière. Face à l'impasse de l'enregistrement des titres fonciers par l'administration, le programme national foncier cherche à mettre en adéquation pratiques foncières, documents écrits disponibles chez les agriculteurs et cadre réglementaire, en s'appuyant sur des guichets fonciers communaux. Trois sont déjà en place. Un article d'Isabelle Droy, de l'Institut de recherche sur le développement, présente les premiers enseignements. Abordant la question sous l'angle de la réduction des inégalités, cet article paraîtra dans le prochain numéro de *Grain de sel*.

<http://www.foncier.gov.mg>

Le Hub Rural de Dakar au service des acteurs des politiques foncières

La Plateforme pour le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (ou Hub Rural) est une structure d'appui pilotée par divers acteurs : gouvernements et institutions régionales, donateurs, OP ou encore centres de recherche. Avec le retour des problématiques foncières dans l'agenda des acteurs nationaux et internationaux, le Hub Rural en a récemment fait une de ses priorités de travail. Il délivre informations et conseils sur les politiques et les outils de sécurisation, mais est aussi lieu de concertation entre les acteurs du développement rural. Un forum permanent sur les politiques foncières en cours ou à venir, tenant compte des succès comme des échecs, voilà qui comble un vide institutionnel.

http://www.hubrural.org/accueil_fr.php

Au Mali, tourisme solidaire et développement rural vont de pair

► ORGANISATIONS PAYSANNES

Badji Maharafa, Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP), Mali. maharafa_badji@yahoo.fr

LE PROJET DE TOURISME RURAL SOLIDAIRE mené par l'AOPP et l'association Tamadi doit faciliter le contact et l'échange entre touristes européens et producteurs africains. Volonté de rapprochement entre les peuples, cette initiative relève aussi de la découverte authentique de la réalité quotidienne des communautés rurales.

LE PROJET EST NÉ d'une rencontre : celle d'un chercheur belge en poste dans une université malienne et du milieu paysan malien de la région de Ségou. L'organisation paysanne (OP) partenaire de ce chercheur, le Syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger (Sexagon), créé en 1996 pour défendre les intérêts des producteurs, est membre de l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP). La mise en place d'activités génératrices de revenus complémentaires pour les OP était déjà une perspective étudiée par les dirigeants de l'AOPP.

Valoriser le potentiel social et culturel du monde rural par une activité touristique s'appuyant sur les OP locales ? Des voyages privilégiant l'esprit de partage et de cohabitation avec les populations d'accueil, les rencontres avec les associations et leurs militants, les transports locaux, etc. ? L'idée fait son chemin par l'intermédiaire de Faliry Boly, secrétaire général du Sexagon, et des élus de l'AOPP. Mais il faut un partenaire pour prendre pied dans les pays du Nord... L'idée aboutit alors à la création de Tamadi, une association franco-belge à but non lucratif qui a pour objectif de promouvoir, susciter, faciliter les initiatives en faveur d'un tourisme associatif, responsable et solidaire [1]. Tels sont les fondements d'une activité touristique qui vise la valorisation de la culture malienne en milieu rural, dans son aspect naturel et authentique. La signature d'une convention de partenariat avec l'AOPP intervient en août 2005.

Deux circuits pour découvrir les activités des localités. L'association prend en charge la promotion et la commercialisation des produits touristiques élaborés en commun avec l'AOPP. Quant à l'AOPP, elle organise l'accueil au sein de familles paysannes et l'encadrement des voyageurs tout au long du séjour, dans des normes de qualité et de sécurité prédéfinies, en mettant



© Tamadi

à la disposition des groupes des « guides-paysans ». Pour leur recrutement, l'AOPP a donné la priorité à la promotion de l'emploi en milieu rural. Ces nouveaux guides, par leur maîtrise de l'environnement, sont certainement les meilleurs ambassadeurs du monde rural. Le choix des familles n'est pas figé ; la rotation au sein d'un village permet à différentes familles de bénéficier des retombées positives du projet.

Deux circuits existent depuis décembre 2005 : « fleuves et brousse » est un circuit à cheval sur les régions de Ségou et de Mopti, tandis que « togouna » concerne uniquement la région de Mopti et plus particulièrement la plaine du Pays Dogon. Les moyens de transport illustrent bien le caractère authentique et atypique de ces circuits touristiques : en pinasse (pirogue équipée d'un moteur) sur le fleuve Niger, en charrette à traction animale — âne, cheval, chameau ou bœuf — sur les pistes. L'escalade d'une falaise en compagnie des porteurs de bagages est également au rendez-vous. Chaque localité visitée a une particularité professionnelle et sociale intéressante à découvrir : transformation et vente des produits des abeilles, poterie, riziculture, élevage de moutons, pêche, etc. Les OP concernées — une dizaine — sont donc celles dont les

activités économiques et culturelles exercent un certain attrait. Mais, avant d'être formées et sensibilisées à l'accueil des voyageurs, les OP sont également choisies selon leurs capacités organisationnelles et leur envie de participer au projet.

Des avantages pas seulement économiques. Les avantages économiques du projet concernent en priorité les membres des OP (familles d'accueil), les guides recrutés par l'AOPP et les prestataires locaux (transporteurs, restaurateurs, hôteliers, commerçants).

Dans un premier temps, les bénéfices issus des séjours des voyageurs seront utilisés par les OP pour financer les investissements liés au projet (achats de matelas, moustiquaires, matériaux de base pour améliorer les conditions sanitaires, etc.). Ensuite ils serviront à appuyer leurs autres projets.

Mais, au-delà d'un revenu complémentaire pour les OP, les principaux objectifs sont de valoriser la culture malienne à travers la découverte de son milieu rural et d'appuyer les initiatives en faveur d'un tourisme solidaire associatif pour un développement local. Le projet répond à une problématique de communication, d'information et de partage entre les pays du Sud et du Nord, dans leurs vraies facettes. Les

ressortissants du Nord qui font le déplacement découvrent la diversité du milieu rural malien, sur le plan des échanges humains et de la découverte socioculturelle. Non seulement le projet valorise le monde paysan, considéré comme « ignorant », mais il participe à la création d'emplois ruraux à travers la prestation des différents acteurs et favorise la recherche-action pour les initiatives locales. Ainsi, les bénéfices

du projet se situent à plusieurs niveaux : pour l'AOPP à travers la coordination de l'initiative ; pour les organisations locales membres de l'AOPP ; pour les guides accompagnateurs et les familles d'accueil, avec un revenu complémentaire et l'amélioration du confort et de l'hygiène des habitations ; enfin, pour les touristes européens, avec des échanges interculturels réels et un accueil chaleureux.

En décembre 2005, quinze voyageurs européens ont fait cette expérience interculturelle forte ; pour l'année 2006, l'objectif a été fixé à 60 personnes. Les diverses répercussions du projet pour le développement local amènent à souhaiter que le tourisme solidaire et rural Tamadi-AOPP puisse perdurer et se diffuser à d'autres régions du Mali! ■

[1] TAMADI : UNE INITIATIVE DE TOURISME SOLIDAIRE. DE QUELLE SOLIDARITÉ PARLE-T-ON ?

► Véronique Dave, association Tamadi, infos@tamadi.org

LES INITIATIVES se réclamant du tourisme solidaire connaissent un succès certes encore limité, mais cependant croissant depuis quelques années. Tamadi est l'une d'elle. Faut-il faire le tri entre ces différentes offres et créer un label « tourisme solidaire » ? Outre que cela risque de ne pas être simple de mettre d'accord les acteurs de ce tourisme différent, nous ne sommes pas certains qu'il faille, en créant un label, fournir un « prêt à penser » au consommateur occidental jugé trop infantile ou trop pressé pour construire sa propre opinion. Mais nos réticences à la création d'un label ne signifient pas l'inutilité du débat et ne nous empêchent pas de nous expliquer sur notre conception de la solidarité. Nous déclinons cette solidarité « tamadienne » en trois propositions.

Les partenaires sont des associations sans but lucratif, indépendantes et autonomes. Notre partenaire malien est l'Association des organisations professionnelles paysannes du Mali. Il s'agit d'une association sans but lucratif, tout comme Tamadi. L'AOPP a été créée avant Tamadi pour défendre les droits des paysans maliens. Sa survie ne dépend nullement de Tamadi. Il ne s'agit donc pas d'un partenaire dépendant, créé en fonction du projet pour répondre à l'initiative de son promoteur occidental. Il ne s'agit pas non plus d'un partenaire fantôme aux contours institutionnels flous (par exemple les habitants de tel ou tel village), mais d'une organisation structurée et expérimentée.

Le partenariat mis en œuvre est de nature économique. La relation entre les deux partenaires n'est pas celle d'un bailleur vis-à-vis d'une structure bénéficiaire. Tamadi n'apporte pas d'argent à l'AOPP. Les deux structures ont monté ensemble un projet économique et ont défini dans une convention les responsabilités de chacune et la manière dont les recettes sont partagées. Aujourd'hui la clef de répartition des recettes entre l'AOPP et Tamadi est de 70/30, l'AOPP se chargeant de l'organisation et de l'encadrement des séjours au Mali, tandis que Tamadi réalise le travail commercial en Europe. Le principe de la transparence comptable des deux partenaires est inclus dans la convention, de même que celui de la révision de la clef de répartition en fonction des résultats économiques obtenus par chaque partenaire.

Les voyages proposés visent les rencontres et les échanges interculturels à travers une immersion la plus réelle possible des voyageurs dans le quotidien de la vie paysanne. Le principe des voyages conçus par Tamadi et l'AOPP est de privilégier le logement et les repas dans les familles paysannes, l'utilisation des transports locaux et l'accompagnement par un guide-paysan. L'objectif est ainsi de dépasser la superficialité des rencontres ou le folklorisme qui caractérisent nombre de voyages en Afrique. Il ne s'agit pas non plus de venir en aide, de soutenir un projet ou même de visiter des projets de développement. Les voyageurs tamadiens n'arrivent pas dans les villages dans un 4x4 climatisé pour distribuer médicaments, cahiers et crayons... ■



© Tamadi

Cafés de qualité et accès au marché : l'appui aux OP péruviennes

► RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Sandro Aquino, responsable de qualité du projet Norcafé, Pidecafé, sandroaquino7@yahoo.es
Pierril Lacroix, assistant technique du projet Norcafé, AVSF, p.lacroix@avsf.org

L E MARCHÉ INTERNATIONAL DU CAFÉ exige une qualité croissante. Les organisations de petits producteurs peuvent y répondre en choisissant leurs segments de marché et en renforçant leur propre capacité de gestion de la qualité. C'est un des objectifs du projet Norcafé dans le nord du Pérou.

LA QUALITÉ constitue un des principaux goulets d'étranglement conditionnant l'accès au marché pour les petits producteurs. Ces dernières années, les politiques agricoles nationales et internationales se sont traduites par la multiplication de systèmes de normes et de signes de qualité, attribuant des « droits d'entrée » par segments de marché. Pour les organisations de petits producteurs, dont la production est obtenue dans des conditions techniques et agro-écologiques variables, la définition d'une qualité stable dans le temps et sur un territoire donné constitue un défi permanent. Si, en la matière, les grands producteurs sont donc structurellement avantagés, pour certains produits d'exportation comme le café, la croissance de marchés segmentés valorisant la qualité sociale (commerce équitable) et la qualité environnementale (marché biologique et durable) des produits offre des opportunités favorables aux petits producteurs organisés.

Les organisations paysannes (OP), cibles du projet Norcafé. Au Pérou, la production caféière représente la principale source de revenu monétaire des familles paysannes du piémont andin et le premier produit agricole d'exportation. Cependant, à la fin des années 90, les petits producteurs de café font face à de multiples difficultés, issues de la rupture de l'accord international du café en 1989, de tensions politiques internes, de l'absence d'assistance technique de la part de l'État et d'une forte dépendance à l'égard des négociants privés. Cette situation se traduit par la déstructuration des OP, une faible appréciation du café péruvien sur le marché international et une faible valorisation économique du café par les producteurs.

Dans ce contexte, l'ONG Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) et son partenaire péruvien Pidecafé initient en 2003 le projet Norcafé pour

appuyer la réorganisation des petits producteurs de café du Nord du Pérou. Le projet Norcafé intervient sur différents points de blocage des OP au sein de la filière : rationalisation des pratiques de l'exploitation et certification biologique, gestion post-récolte et qualité, renforcement organisationnel interne, gestion du crédit et commercialisation.

Les producteurs appuyés cultivent en moyenne deux hectares de café, sur les trois à quatre hectares dont ils disposent. La diversification agricole assure en premier lieu la sécurité alimentaire des familles, mais la caféiculture constitue, en moyenne, 80 % du revenu monétaire annuel familial.

Au cours de l'exécution du projet, AVSF et Pidecafé ont mené une stratégie renforcée d'appui à l'amélioration de la qualité du café au sein des OP, en particulier pour les raisons suivantes : le manque d'infrastructures de transformation primaire adaptées, la limitation en termes de volumes des marchés équitables et biologiques, un certain risque autour de la possible érosion des prix préférentiels du commerce équitable, l'émergence de demandes de cafés haut de gamme.

Au départ, une gestion de la qualité mal maîtrisée. Jusqu'en 2001-2002, le café était récolté et traité par voie humide dans des conditions mal maîtrisées par les producteurs et leurs OP, et en l'absence d'appui spécifique, institutionnel ou de projet. Par conséquent, la qualité du café était faible et une partie importante de la production n'atteignait pas les standards d'exportation. De plus, le « paquet technologique » proposé, importé de zones de production disposant de conditions différentes, n'était pas en adéquation avec la réalité paysanne locale. Enfin, dans la zone d'intervention, les projets antérieurs n'articulaient pas la production aux étapes de transformation et de commercialisation du café. Ainsi, les notions de coûts de production, de

qualité organoleptique (le goût, l'odeur ou arôme), de mise en marché et de promotion étaient étrangères aux producteurs qui vendaient un café indifférencié et avaient une faible capacité de négociation.

De la qualité générique à la qualité haut de gamme. Dans un premier temps, le projet Norcafé et les OP ont proposé d'améliorer le niveau moyen de la qualité du café. Le premier instrument choisi fut la mise à disposition d'un fonds rotatif géré par les OP pour acquérir le matériel de traitement par voie humide du café au niveau des exploitations. Pour le maintien des équipements et l'homogénéisation des pratiques au niveau des organisations de base, le projet a proposé de former des équipes de promoteurs paysans chargés de la mise en application des formations reçues par les membres et du suivi de la qualité primaire, à travers un contrôle physique de la qualité du grain. Dans le même temps, le relèvement progressif de la qualité moyenne du café a permis au projet d'accompagner la certification des OP, en particulier pour les marchés équitables et biologiques.

Dans une deuxième étape, à partir de 2005, les organisations faitières, qui fédèrent entre 200 et 2 000 producteurs, ont été appuyées pour caractériser les profils organoleptiques du café. L'analyse sensorielle des lots de chaque producteur vise l'obtention d'une meilleure caractérisation objective de la qualité du café et permet une harmonisation progressive des critères avec les différents acteurs de la filière, et en particulier avec les acheteurs. Un professionnel formé au sein de l'organisation est chargé de déguster et de qualifier les échantillons de café en utilisant différents critères : le corps du café, son acidité, son amertume, ses arômes, etc. De plus, l'analyse sensorielle permet de déterminer progressivement les conditions techniques et

- agroécologiques permettant d'obtenir des cafés haut de gamme, disposant d'arômes spécifiques.

Un résultat durable : le renforcement des capacités des OP.

La méthodologie d'action d'AVSF et Pidcafe se base sur la promotion des ressources humaines internes des OP, avec la réalisation de visites-échanges entre producteurs et la mise en place de programmes de formation de promoteurs paysans. Au sein de chaque organisation de base, constituée de 20 à 40 producteurs, sont formés deux types de promoteurs paysans assumant des fonctions complémentaires. Les inspecteurs internes sont chargés de suivre l'application des mesures de certification (itinéraire technique, traitement par voie humide du café). Les représentants commerciaux sont chargés de la collecte du café au niveau des organisations de base, du contrôle physique de la qualité, du transport jusqu'au centre de collecte et du paiement. En moyenne, chaque organisation dispose de deux inspecteurs internes et deux représentants commerciaux. Cette transmission de connaissances aux membres des OP renforce les organisations, avec notamment la formation de nouveaux responsables.

Le projet a ainsi pu appuyer directement plus de 5 000 caféiculteurs et les promoteurs ont permis l'amélioration significative de la qualité physique du café et la mise en place progressive de paiements différenciés, selon le niveau de qualité. Après l'arrêt du projet, ces promoteurs pourront garantir les services d'appui à l'amélioration de la

qualité du café, en échange d'un minimum de compensation financière. La politique d'appui aux promoteurs est variable d'une organisation à l'autre, mais, dès à présent, différents systèmes de rétribution de ces services sont mis en place progressivement par les OP. Les organisations de base rémunèrent les journées de travail des représentants commerciaux et prennent en charge leurs déplacements. Pour ce qui est des inspecteurs internes, à l'exception des organisations de base où les effectifs sont faibles, les déplacements et la charge de travail plus limités, ils peuvent être rétribués avec une partie de la prime de la production biologique.

Au-delà du travail réalisé dans les organisations de base, les organisations faitières ont pu bénéficier d'appuis humains et financiers pour la mise en place d'un laboratoire d'analyse de la qualité, la formation des producteurs et l'incorporation de professionnels spécialisés dans l'analyse sensorielle. Ces initiatives ont permis de développer de nouvelles capacités au sein des OP dans l'analyse et la correction des défauts du café et dans la valorisation d'arômes spécifiques. Les organisations définissent peu à peu des politiques de collecte selon la qualité, et harmonisent leurs paramètres pour évaluer et classer les différents cafés. Le contrôle de qualité par les OP se réalise alors à trois niveaux, depuis les organisations de base jusqu'au laboratoire de l'usine de préparation du café vert en passant par les organisations faitières. La transformation du café pour l'exportation est réalisée par un tiers, mais le contrôle de la qualité est assuré collectivement par les différentes organisations faitières.

Ces investissements significatifs dans la qualité se traduisent par une croissance soutenue des exportations de café par les OP appuyées, de 1 000 tonnes en 2002 à 2 500 tonnes en 2006. Dans le même temps, les organisations ont pu améliorer les conditions de vente pour les producteurs, grâce à l'obtention de différents signes de qualité pour les marchés équitables, biologiques et durables. Ces garanties ont permis aux OP de disposer d'une gamme plus large de clients dans différents pays et de développer des relations commerciales de long terme. De plus, les efforts d'amélioration de

la qualité organoleptique ont permis le développement progressif de marques spécifiques liées à une organisation, en partenariat avec certains acheteurs.

Vers davantage d'articulation au sein des OP et entre elles.

Les premiers résultats obtenus en matière d'amélioration de la qualité impliquent à l'avenir un travail soutenu, au niveau des OP, pour améliorer l'articulation entre les promoteurs paysans, les responsables de la qualité aux différents niveaux, les départements techniques des organisations et une éventuelle assistance technique extérieure. Une gestion de la qualité plus intégrale entre les acteurs permettrait en particulier aux OP de se positionner plus largement sur des marchés émergents demandeurs de cafés haut de gamme offrant des différentiels de prix majeurs et une reconnaissance sur le marché international.

Pour les prochaines années, les OP appuyées dans le cadre de ce projet proposent la mise en place d'une organisation faitière de troisième niveau, assurant en commun les fonctions de transformation et de commercialisation. Elle marquerait ainsi une plus forte intégration des compétences. Cette perspective devrait permettre aux producteurs et à leurs organisations une meilleure maîtrise de l'aval de la filière et un positionnement majeur sur les marchés spéciaux. Mais aussi, en regardant plus loin, accompagner les dynamiques émergentes de diversification des OP (sucre écologique, cacao, fruits) et transférer les compétences acquises en matière de gestion de la qualité du café à d'autres cultures constituent des perspectives prometteuses pour une telle structure faitière.

La production de cafés d'origine constitue un réel défi pour les prochaines années. Au-delà des questions du coût de la mise en place et de la stabilité des volumes ayant des caractéristiques spécifiques, il semble que la stratégie de qualité des OP doive suivre deux directions : le développement de marques commerciales pour l'écoulement de volumes importants et la mise en place progressive de marques selon l'origine, recherchant le potentiel organoleptique maximal de faibles volumes de café. ■



Protocole d'analyse sensorielle du café © Pierril Lacroix, 2005

La motorisation partagée au Bénin : les Cuma

► ORGANISATIONS PAYSANNES

Muriel Clarac, chargée de mission au Bénin, Agriculteurs français et développement international (Afdi), ppab_parakou@yahoo.fr

VOILÀ PRÈS DE DIX ANS que l'Union communale des producteurs de Bembèrèkè a initié la création de coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) afin de répondre à la forte demande en mécanisation des travaux agricoles. L'Afdi, partenaire actif du projet, nous dit ce qu'il en est aujourd'hui.

INTRODUITE dès le début des années 70 dans les coopératives de production mises en place par l'État, la motorisation des travaux agricoles est déjà ancienne dans les départements du Borgou et de l'Alibori. Depuis, elle progresse grâce à des prestataires privés. En 2000, autour de 150 tracteurs assuraient les labours d'environ 15 000 hectares. La demande pour ce type de service est croissante : les agriculteurs y voient le moyen de réduire la pénibilité du travail et d'accélérer les travaux de labour, dans le souci de semer à temps. Cependant, la mauvaise qualité du matériel, celle des labours ou encore le paiement à l'avance du service posent souvent problème.

En concertation avec des représentants de l'association Agriculteurs français et développement international (Afdi), des agriculteurs de l'Union communale des producteurs (UCP) de Bembèrèkè ont alors opté pour la mise en place d'une action de mécanisation partagée. Ils ont ainsi créé, en 1997, les deux premières coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma). Aujourd'hui, on compte 24 Cuma réparties dans sept communes. Elles sont le résultat de la volonté collective de dix à vingt agriculteurs d'un même village de s'équiper d'un tracteur et d'une charrue à disques. Pour les responsables d'organisations paysannes (OP), c'est avant tout un

moyen de remédier à l'impossibilité financière pour les producteurs d'acquérir un matériel motorisé, de façon individuelle [1]. Ainsi, cette façon de procéder vise-t-elle également à renforcer la dynamique des OP.

Le financement, une difficulté qui reste à surmonter. On le sait, le manque de financement est un obstacle majeur au développement de la mécanisation de l'agriculture. À partir de 2002, les Cuma ont su négocier des conditions améliorées avec les caisses locales de crédit agricole : des taux moins élevés et des durées de prêt plus longues. Mais les difficultés de la filière coton béninoise d'une part et le coût élevé de l'investissement des Cuma d'autre part ont progressivement rendu certaines coopératives incapables d'honorer les échéances bancaires. Les retards de paiement, ajoutés aux problèmes techniques, fragilisent la cohésion du groupe. Ceci oriente aujourd'hui la constitution de Cuma vers un effectif limité à une dizaine d'adhérents, d'un même réseau de producteurs.

L'Union régionale des Cuma, une organisation faite de dynamique. Créée en décembre 2003 par l'ensemble des Cuma du Borgou et de l'Alibori, l'Union régionale des Cuma poursuit notamment comme objectif le développement des services collectifs

(maintenance et réparation du matériel, animation des Cuma, formations proposées aux adhérents, négociation avec les partenaires commerciaux et financiers). Le lobbying est aussi au programme de l'Union régionale, afin de défendre les intérêts des Cuma au niveau national. La facilitation du crédit d'équipement en est un point crucial. Enfin, la promotion du modèle coopératif est un nouvel enjeu, les demandes en acquisition de tracteurs et en création de Cuma affluent de la région mais également de tout le Bénin.

Progressivement, l'Union régionale s'impose comme un acteur fondamental pour le développement de la motorisation au Bénin, par la voie de la motorisation partagée. Les chantiers qui s'ouvrent sont nombreux, impulsés par les plus dynamiques des Cuma qui diversifient les opérations mécanisées (semis, transport des récoltes, aménagement de pistes d'accès) et se professionnalisent en matière de gestion. Avec des études sur les techniques culturales favorables à la fertilité des sols, la mise en place d'un dispositif de conseil de gestion à l'exploitation individuelle ou encore la mise en relation entre producteurs et commerçants pour organiser le stockage et la vente groupée de maïs, les Cuma se révèlent propices à l'innovation. ■

[1] QUELS ENGAGEMENTS DE LA PART DES ADHÉRENTS?

► Moussa Gibigaye, doctorant à la faculté des Lettres, Arts et Sciences humaines de l'université d'Abomey-Calavi (Bénin) moussa_gibigaye@yahoo.fr

LA CUMA est une coopérative créée dans l'objectif d'utiliser du matériel agricole en commun. Il s'agit de l'achat d'une machine en vue d'une utilisation chez les adhérents de la Cuma, et non pour mener une activité commerciale. Le prix du service de labourage est fixé à l'hectare, au cours d'une assemblée générale des membres. L'adhérent n'est pas propriétaire du matériel, il a un droit d'usage proportionnel à son engagement en terme de surface à emblaver. Il a l'obligation d'utiliser le matériel de la Cuma pendant toute

la durée de son engagement.

Le nombre d'hectares engagés par tous les « cumistes » permet de fixer le montant de la part sociale. L'ensemble des parts sociales constitue le capital social, qui est utilisé pour l'achat de la machine. Dans le cas où le capital social est insuffisant, les coopérateurs contractent un prêt bancaire. Le crédit, échelonné en annuités, est remboursé après chaque campagne cotonnière par l'ensemble des adhérents. Le remboursement de cette annuité constitue l'un des risques majeurs en cas d'aléa exogène. ■



Repères

► Mohamed Haïdara, coordinateur Afrique Verte Mali, afriqueverte@afribone.net.ml www.afriqueverte.org
Cet article est disponible en version intégrale sur le site de l'Inter-réseaux (www.inter-reseaux.org). Vous y trouverez informations détaillées et exemples.

Les bourses aux céréales : la commercialisation des céréales locales en réponse à l'insécurité de l'approvisionnement alimentaire

DEPUIS 1990, Afrique Verte soutient la professionnalisation des opérateurs de la filière céréalière au Mali, au Burkina Faso et au Niger, pour améliorer la sécurité alimentaire et créer des revenus complémentaires pour les producteurs. Elle soutient en particulier les organisations paysannes (OP) et les unités de transformation dans la valorisation et la commercialisation de leurs céréales. Partant du constat que les productions nationales couvrent, trois années sur quatre, les besoins nationaux mais qu'il existe de fortes disparités d'une région à l'autre, Afrique Verte cherche à améliorer la mise en marché des céréales, par une plus grande fluidité des échanges entre zones de production et de consommation : l'idée de base est le transfert de produits vivriers entre zones excédentaires et déficitaires, rurales ou urbaines.

[1] ÉVOLUTION DES TRANSACTIONS CÉRÉALIÈRES ISSUES DES BOURSES AUX CÉRÉALES DE 2001 À 2005

Année	Quantité en tonnes
2001	5 141
2002	7 452
2003	11 101
2004	19 412
2005 ¹	9 058
Total	52 164

1. La baisse des quantités échangées en 2005 s'explique principalement par la crise alimentaire.

Incontestablement, les bourses aux céréales constituent l'activité phare d'Afrique Verte. Elles suscitent un intérêt grandissant et sont reconnues par l'ensemble des opérateurs de la filière céréales. Différentes structures et porteurs de projets souhaitent reproduire le concept, qui vous est présenté ici, à partir de l'expérience malienne.

Les bourses aux céréales regroupent tous les acteurs du marché.

Les paysans, qu'ils soient membres d'OP, d'Afrique Verte ou d'autres groupements, peuvent être vendeurs et/ou demandeurs, selon les céréales. Les transformateurs sont souvent des promoteurs d'unités locales de transformation et de conditionnement de céréales — généralement des associations féminines installées dans des centres urbains ou des minoteries rurales du Sud du Mali. Les commerçants disposent souvent d'enveloppes financières importantes. Les institutionnels, outre l'appui technique aux opérateurs, assurent la mise en œuvre des politiques céréalières ou du financement de la commercialisation des céréales. Lors des bourses, on note la présence remarquable des services techniques publics, des ONG, des chambres d'agriculture, des banques et caisses d'épargne et crédits.

Les bourses constituent pour tous ces acteurs l'occasion de prendre des contacts ; ainsi ont-elles par exemple favorisé l'émergence de relations commerciales entre certaines zones de production et unités de transformation. Elles constituent aussi une opportunité pour les commerçants de s'informer sur le niveau des stocks, les offres et les demandes.

Différents types de bourses existent. Les pré-bourses aux céréales constituent la phase préparatoire. Elles se déroulent en début de campagne de commercialisation (entre les mois de novembre et janvier) pour informer et préparer les OP aux échanges qui se concrétiseront lors des bourses. Elles regroupent entre 60 et

80 participants et permettent d'évaluer les offres et les demandes groupées, de calculer les coûts de revient des céréales et de préparer les OP aux techniques de négociation.

Sur la base des résultats de ces pré-bourses, quatre types de bourses aux céréales proprement dites sont organisées par Afrique Verte. Les mini-bourses regroupent offreurs et demandeurs pour un type de transaction, le plus souvent sur une seule céréale. Au Mali, elles ont lieu à Niono, à Koutiala et à Sévaré. Les bourses régionales concernent toutes les céréales, elles rassemblent une quarantaine de participants et facilitent l'approvisionnement des poches déficitaires à partir des poches excédentaires, au sein d'une même région. Actuellement, il s'agit des bourses de Kita et de Diéma. La bourse nationale est organisée une fois par an, généralement à Ségou, zone agricole et centrale. Plus d'une centaine d'opérateurs céréaliers du pays sont concernés (OP, commerçants, unités de transformation, services techniques d'encadrement, etc.). Enfin, la bourse internationale de Kayes attire chaque année environ 120 opérateurs céréaliers de la région de la vallée du fleuve Sénégal (Kayes au Mali, Tambacounda au Sénégal et Sélilaby en Mauritanie) pour favoriser les échanges de céréales entre les trois pays, en fonction des contextes agricoles.

Les multiples avantages de cet outil de commercialisation.

De 2001 à 2005, plus de 52 000 tonnes de céréales ont été vendues (mil, sorgho, maïs, produits transformés) [1]. En premier lieu, les bourses permettent de réaliser des transactions céréalières. Le suivi des prix lors des transactions montre qu'il est intéressant pour les OP d'acheter les céréales par le réseau des bourses car les prix y sont toujours inférieurs à ceux pratiqués sur les marchés locaux. Les OP acheteuses peuvent ainsi les proposer à leurs membres à un bon prix, tout en réalisant des marges bénéficiaires.

L'organisation fréquente de bourses aux céréales apparaît aussi être favorable à la structuration des organisations paysannes, comme le montre l'expérience du Groupement Jèka Feéré dans la zone de l'Office du Niger. Depuis la première mini-bourse aux céréales organisée à Niono en 1995, les relations commerciales se sont consolidées entre les producteurs et les coopératives. Pour répondre aux exigences qualitatives et quantitatives

des coopératives de la région de Kayes, et sous l'impulsion d'Afrique Verte, sept associations villageoises de Niono ont décidé de s'unir en 1996 pour créer la structure Jèka Feéré, qui signifie en bamanan « vendre ensemble ». Ainsi, chaque année, Jèka Feéré commercialise (dans le cadre de partenariats établis avec l'appui d'Afrique Verte) entre 1 500 et 3 000 tonnes de riz : 70 % sur l'axe Niono-Kayes, 20 % pour les acteurs du marché urbain et 10 % dans le cadre de marchés institutionnels. En dépit de sa modestie, ce chiffre est un indicateur de l'évolution professionnelle de Jèka Feéré qui peut désormais satisfaire les exigences de qualité et de quantité liées à ces types de marchés. L'évolution de Jèka Feéré se manifeste aussi par un système de prélèvement de commissions sur les ventes pour le compte de ses OP membres, ce qui lui permet d'assurer son fonctionnement. Au-delà des volumes vendus par Jèka Feéré, on note l'effet boule de neige de cette action, comme en témoignent treize nouvelles adhésions et la forte demande d'appui pour l'extension de l'expérience de Niono aux autres zones de production rizicole de l'Office du Niger.

Les bourses sont aussi des outils d'information et d'échanges d'expériences entre les opérateurs. À partir de 1999, Afrique Verte développe une concertation plus dynamique entre les opérateurs céréaliers, les structures de décision, de financement et d'encadrement de la filière, comme les services de réglementation et de contrôle. Dès lors, les principaux partenaires sont invités aux bourses pour y présenter leurs actions et leur analyse de la campagne ou de la filière. Les paysans obtiennent des informations sur les prix, les stocks, les disponibilités, les crédits, etc. Cela permet bien évidemment aux opérateurs de poser des questions, de comprendre les décisions et surtout de mieux se positionner pour la campagne car les prévisions d'achats et de financements sont exposées par les intervenants. De plus, les bourses permettent des échanges entre les acteurs venant de régions aux réalités différentes. Ainsi naissent et se développent des relations de partenariat. Des visites de terrain donnent l'occasion de découvrir des réalisations locales. Les bourses favorisent les réflexions sur les difficultés rencontrées dans l'activité de commercialisation.

Enfin, par voie de conséquence, ces outils de commercialisation favorisent le lobbying et le plaidoyer, en offrant la possibilité aux opérateurs de rencontrer les représentants des institutions opérant dans la filière et de leur poser des questions d'intérêt national. Ainsi, les céréaliers maliens sont de plus en plus actifs dans le lobbying. Lors de la bourse nationale de Ségou, en mars 2005, ils n'ont pas hésité à se positionner fortement, contestant par exemple la fiabilité des méthodologies d'identification des zones à risque alimentaire ou la non prise en compte du riz dans les opérations de renouvellement du stock national de sécurité.

Quel est l'avenir du dispositif? Au fil du temps, les bourses ont suscité une dynamique et sont devenues un cadre d'échange d'informations et de réflexions sur la problématique de la commercialisation des céréales au Mali. Leur maintien s'impose, mais la question de leur financement se pose. Reconnues utiles et nécessaires par l'ensemble des bénéficiaires, les bourses restent coûteuses... Comment et avec quels moyens les opérateurs pourraient-ils les organiser, en prenant en charge tous les coûts, de l'organisation à l'animation et à l'appui technique ?

À court terme, les opérateurs ne peuvent pas assurer ces charges, compte tenu de la faiblesse de leurs revenus, notamment en zone de production déficitaire. Par contre, une prise en charge partielle par les opérateurs est possible, en augmentant progressivement leur participation, et en sollicitant des partenariats. La durabilité de cette action réside dans sa prise en charge totale par les bénéficiaires eux-mêmes, ce qui pourra se faire lorsque les organisations faitières du Mali seront plus fortes. Afrique Verte apportera alors uniquement son savoir-faire technique, ce qui constituera pour elle un acquis important dans le cadre de sa politique d'autonomisation de ses partenaires.

En attendant, différents intervenants de la filière, dont Afrique Verte Mali, estiment que les bourses doivent demeurer un dispositif subventionné. Il serait souhaitable que l'État ou les décideurs de la filière puissent mettre à la disposition des opérateurs céréaliers un forum annuel d'échange, de communication et de concertation. ■

En savoir plus

Rapports annuels d'activité Afrique Verte, de 1994 à 2005.

Gestion de la sécurité alimentaire durable au Mali : L'expérience d'Afrique Verte Mali. Yacouba M. Coulibaly et Sidiki Idrissa Diarra, rapport de capitalisation, 2000.

Afrique Verte : 1990-2005 quinze ans d'expérience. Caroline Bah, Jean Jacques Courtant, Roger Blein et l'équipe technique d'Afrique Verte France et Sahel, document de capitalisation, 2005.



© Afrique Verte

Kiosque



L'Afrique des idées reçues

Sous la direction de Georges Courade

« L'Afrique est riche, mais les africains dilapident les ressources », « le progrès doit être imposé à des paysans archaïques », « il n'y a pas d'entrepreneurs en Afrique », etc. Trente auteurs de différentes disciplines se penchent sur 51 idées reçues sur l'Afrique. En Europe comme en Afrique, elles donnent une image caricaturale et tronquée du continent. Cinq pages par idée suffisent (avec des références bibliographiques pour aller plus loin) pour comprendre les fondements de l'idée reçue, la situer dans un contexte historique et social et apporter de nouveaux éléments d'analyse à partir de données scientifiques. Identifiant la part de réalité et d'erreur, les auteurs construisent une vision documentée, lucide et ouverte sur la diversité et la complexité du continent africain.

Éditions Belin
2006, 400 p.
ISBN : 2-7011-4321-7
25 €



Le capital mémoire — identifier, analyser, valoriser l'expérience dans les institutions

Annik Ollitrault-Bernard, Sylvie Robert

La capitalisation d'expérience est apparue comme un exercice indispensable à toute « organisation apprenante », toute institution qui veut avancer en profitant au mieux des expériences passées. Mais la littérature à ce sujet demeurant conceptuelle, sa réalisation pratique reste relativement floue. Cet ouvrage est un dossier d'appui méthodologique : il propose des outils pour mettre en pratique la capitalisation d'expériences. Centré sur le domaine de la solidarité internationale, il prend également appui sur les enseignements du secteur privé. De nombreux exemples illustrent les différentes formes possibles de la capitalisation.

Éditions Charles Léopold Mayer
2005, 208 p.
ISBN : 2-84377-108-0

Vous pouvez télécharger cet ouvrage gratuitement sur le site des Éditions Charles Léopold Mayer : www.eclm.fr/

Agricultures familiales en Afrique sub-saharienne

Afrique contemporaine n°217

Croissance démographique, intensification de la production, insertion dans l'économie de marché, gestion des ressources naturelles, rôle des États et des organisations paysannes, autant de sujets pour alimenter la réflexion sur les évolutions des agricultures familiales subsahariennes. Ciblés sur une thématique et/ou un espace géographique précis, les articles donnent un aperçu approfondi de la complexité et de la diversité des situations. Si les difficultés traduisent l'importance des défis à relever, les capacités d'adaptation des petits exploitants agricoles ne sont pas oubliées. Une lecture complémentaire à celle du numéro 34-35 de *GDS*.

AFD,
1^{er} trimestre 2006, 229 p.
ISBN : 2-8041-5116-6



Deux dossiers de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) Les dossiers sont publiés en français et en anglais et peuvent être téléchargés gratuitement sur le site de l'IIED (rubrique : *Drylands publications at IIED*, type de publication : *Drylands issue papers*) www.iied.org/NR/drylands/publications.htm

Droits fonciers et accès à l'eau au Sahel — défis et perspectives pour l'agriculture et l'élevage

Sous la direction de Lorenzo Cotula

L'irrigation, l'hydraulique pastorale et la gestion des zones humides sont les thèmes choisis pour documenter une question cruciale : les inévitables liens entre l'amélioration de l'accès à l'eau pour les activités agricoles et d'élevage et l'occupation foncière.

Dossier n°139, IIED
mars 2006, 100 p.
ISBN : 1-84369-611-8



Accès à la terre et sécurisation des nouveaux acteurs autour du lac Bazèga (Burkina Faso)

Sayouba Ouédraogo

Le lac Bazèga fait l'objet d'une étude de cas précise : dynamiques d'occupation, formes d'accès à la terre, formalisation des droits fonciers et perspectives d'avenir.

Dossier n°138, IIED
mars 2006, 49 p.
ISBN : 1-84369-610-X



Agenda

Trois événements successifs mettent la souveraineté alimentaire à l'honneur. Comprendre ce que recouvre le terme, en faire connaître les enjeux, mobiliser l'ensemble des acteurs du développement pour sa défense : les objectifs principaux de ces trois forums sont communs.

Du 17 au 19 octobre : **Forum sur la souveraineté alimentaire. Antananarivo, Madagascar.**

La Coalition paysanne de Madagascar (CPM) est à l'origine du forum dont le thème principal est formulé ainsi : « Terre, alimentation saine, dignité et vie. Ensemble, dans la solidarité citoyenne, valorisons les ressources nationales au bénéfice de notre population ». La notion de souveraineté alimentaire revêt ici des dimensions économiques, sociales, culturelles et écologiques.

Du 7 au 10 novembre : **Forum régional sur la souveraineté alimentaire. Niamey, Niger.**

« Le ventre, hors des négociations politico-financières », tel est l'intitulé de ce forum régional, organisé par le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa). La souveraineté alimentaire est présentée comme le « ressort du développement et de l'intégration socio-économique et culturelle en Afrique de l'Ouest ». Soulignant le « droit fondamental des peuples ouest-africains à produire pour eux-mêmes et par eux-mêmes les aliments dont ils ont besoin », l'événement devra aboutir à des propositions de mesures et de stratégies pour défendre ce principe auprès des États et des institutions régionales. www.inter-reseaux.org (rubrique : agenda)

Février 2007 : **Forum mondial sur la souveraineté alimentaire, Nyéléni 2007. Village de Sélingué, Mali.**

Afin de « conquérir la souveraineté alimentaire », un collectif d'associations (dont le Roppa et Via Campesina) organise ce forum mondial hautement symbolique : Nyéléni rassemblera dans un village malien 600 personnes venant des quatre coins de la planète. « Au Mali il y a un symbole très fort qui peut être le symbole de la souveraineté alimentaire. C'est une dame qui est entrée dans l'histoire du Mali, comme étant une très grande agricultrice. Vous dites son nom, tout le monde sait ce qu'elle représente, comme mère nourricière, mère agricul-

trice, qui s'est battue pour s'affirmer tant que femme dans un environnement qui ne lui était pas favorable. Cette dame, elle s'appelait Nyéléni. »

Du 17 au 23 novembre : **Salon international de l'agriculture. Bamako, Mali.**

Le premier salon international de l'agriculture du Mali est organisé par l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture du Mali (APCAM). Cette manifestation réunira de nombreux acteurs : exposants de l'industrie agro-alimentaire, producteurs, décideurs politiques, organisations professionnelles, etc. Sur le thème « mieux produire pour vendre plus », conférences et tables rondes aborderont notamment : politiques agricoles nationales et sous-régionales, sécurité et souveraineté alimentaire, gestion durable des ressources naturelles, organisation des marchés, crédit et financement de l'agriculture, intrants agricoles et promotion de l'équipement des producteurs. www.siaagri-bamako.com

Du 27 au 29 novembre : **Atelier sur l'économie des dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale. Dakar, Sénégal.**

Le Réseau international formation agricole et rurale (réseau Far) organise un séminaire sur l'économie de l'éducation pour le secteur des formations agricoles et rurales. La prévision et l'analyse des impacts socio-économiques d'un dispositif de formation seront notamment au menu. Bâtir une réflexion commune dans ce domaine très peu exploré est un préalable indispensable à sa prise en compte dans l'élaboration des dispositifs de formation. www.far.agropolis.fr

Du 7 au 8 décembre : **Journées de l'ingénierie des dispositifs de formation à l'international, sur le thème « stratégie de la connaissance au service des agricultures familiales ». Montpellier, France.**

Dans le cadre des politiques nationales, comment renforcer les liens opérationnels entre des dispositifs de formation professionnelle, de recherche et de développement, pour assurer l'appui et l'essor des agricultures familiales dans une perspective de développement durable ? Ces prochaines journées d'études, en s'appuyant sur des expériences de pays du Nord et du Sud, permettront de s'attaquer à la question. www.hubrural.org (rubrique : agenda)

Entre nous

Le dossier de ce numéro a été réalisé en partenariat avec SOS Faim. Cependant la revue *Défis Sud* n° 74 de SOS Faim et ce *Grain de sel* ne présentent pas les mêmes contributions afin d'offrir un panorama élargi sur les questions foncières. Les lecteurs de *GDS* peuvent lire les articles de *Défis Sud* sur le site de SOS Faim : www.sosfaim.org. Pour approfondir le sujet, le site de l'Inter-réseaux est également mis à contribution : on y trouvera les versions intégrales des articles parus dans *GDS* et ayant été abrégés, faute de place. D'autres articles et références sont facilement accessibles via le moteur de recherche du site de l'Inter-réseaux, notamment sur le bulletin de veille (choisir foncier comme thème).

Parmi les différents ouvrages présentés dans *Grain de sel*, nous essayons de privilégier ceux qui sont accessibles gratuitement.

C'est le cas de certaines publications de l'ONG Environnement et développement du tiers-monde (Enda-TM), dont le service de publication est centralisé à Dakar. C'est à ce service qu'il faut s'adresser pour obtenir les publications d'Enda. La liste des ouvrages figure sur le site internet dans la rubrique « publications » (www.enda.sn/publi.htm), mais il est également possible de recevoir le catalogue par courrier. Pour demander le catalogue ou commander une publication, vous pouvez contacter monsieur Gora Diouf, par courrier : Enda-diffusion BP 3370, Dakar, Sénégal ; par courriel : dif-enda@enda.sn

Autre source d'ouvrages accessibles gratuitement, les éditions Charles Léopold Mayer (ECLM) rendent disponibles leurs publications depuis leur site internet (www.eclm.fr/index3.php). Les contenus de tous les livres — à l'exclusion des livres coédités — sont librement consultables et téléchargeables.

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'Anne Perrin est désormais mère d'un petit garçon prénommé Ismaël et que, dès le prochain numéro, elle sera de retour pour assurer la rédaction de *Grain de sel*.

Les dossiers des numéros 37 et 38 seront consacrés à la souveraineté alimentaire (décembre 2006) et aux jeunes ruraux (mars 2007). Dès à présent, faites-nous parvenir vos articles et/ou idées de sujet pour contribuer à leur élaboration ou à celle des rubriques Initiatives et Forum. Vos propositions sont toujours les bienvenues !

on en parle...



Pour y voir clair dans le débat international sur le coton

DANS LE DÉBAT SUR LE COTON, États-Unis et Union européenne (UE) se renvoient la balle pour ne pas assumer la responsabilité de la déstabilisation des cours mondiaux. Quel est l'effet des subventions délivrées de part et d'autre de l'Atlantique nord ? À l'initiative de deux ministères français, celui des Affaires étrangères et celui de l'Agriculture et de la Pêche, une étude a cherché à évaluer les impacts respectifs des aides américaines et européennes sur le marché international du coton, grâce à un modèle économétrique « d'équilibre partiel dynamique ». D'autres études ont déjà été menées, à partir de différents modèles économétriques, mais les résultats varient d'un auteur à l'autre : ainsi, l'élimination totale des soutiens américains et européens conduirait à une hausse du prix mondial pouvant aller de 2 à 28 %.

Ici, trois chercheurs du Centre d'études et de recherches sur le développement international (Cerdi) ont cherché à identifier les causes de telles divergences et à définir les éléments objectifs sur lesquels asseoir les discussions. Le cœur du modèle développé par Catherine Araujo Bonjean, Stéphane Calipel et Fousseini Traoré s'appuie sur des travaux antérieurs déjà largement reconnus, comme ceux de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced). Cette étude représente de façon très précise les politiques européenne et américaine, en tenant compte des aides sous leurs diverses formes. Les auteurs ont ré-estimé de nombreux paramètres et ont conduit les simulations sur la base de plusieurs années de référence, prenant ainsi en compte un prix mondial contrasté. Enfin, ils ont introduit la possibilité d'activer des mécanismes supplémentaires pour un plus grand réalisme du modèle (concurrence des fibres synthétiques et variations du prix du pétrole, différenciation internationale des qualités de coton, etc.).

Les résultats montrent que l'année de référence utilisée dans le modèle économétrique a une influence déterminante lorsque l'on s'intéresse à la politique des États-Unis : l'effet dépressif du soutien sur le cours mondial varie en effet de 3 % dans un contexte de prix élevé à plus de 10 % dans un contexte de prix faible. Mais la variabilité est aussi liée au caractère contracyclique des aides : assurer la rentabilité de la production de coton quel que soit le contexte de prix, c'est faire bénéficier les producteurs américains d'un filet de sécurité extrême-



directeur de la publication **Jean-Claude DEVÈZE**
rédactrice en chef **Marie-Christine POLGE**
comité de rédaction **Roger BLEIN, Patrick DELMAS, Daouda DIAGNE, Jean-Valère NGOUBANGOYI, Souleymane OUATTARA, Sébastien SUBSOL, Marie-Pauline VOURO**
dessins **Stew PATRIKIAN**
conception graphique, mise en œuvre **Bureau Issala**
photogravure, impression **IMB, 14400 Bayeux**
éditeur **Inter-réseaux – 32, rue Le Peletier 75009 Paris**
téléphone : **+33 (0) 1 42 46 57 13**
gds@inter-reseaux.org
www.inter-reseaux.org
dépot légal **3e trimestre 2006**
ISSN **1274-3895**

ment efficace, mais qui renforce l'effet déstabilisant sur le marché mondial du coton, dommageable pour les autres producteurs.

Du côté de l'UE, les simulations du Cerdi mettent en évidence un impact sur le prix mondial plus prévisible, avec une moyenne de 2 % d'effet dépressif, quelles que soient les hypothèses du modèle et l'année de référence. En découplant une grande partie de son soutien, l'UE devrait en réduire l'effet négatif sur le marché mondial à 0,8 %.

Un des enseignements de cette étude consiste à prendre en compte, non seulement le montant total du soutien accordé, mais aussi la façon dont ce soutien est distribué. De ce point de vue, les instruments américains, condamnés par l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce, apparaissent nettement plus distorsifs que les aides communautaires. On se souvient que l'UE est le neuvième producteur mondial de coton, tandis que les États-Unis sont les seconds producteurs et, surtout, les premiers exportateurs. Alors, certes, l'UE accorde les aides les plus élevées par hectare de coton, mais on peut raisonner avec d'autres éclairages ; cette étude en est un. Réformer le dispositif de soutien américain de façon à en minimiser l'impact devrait constituer la principale priorité des négociations commerciales multilatérales. Et ceci d'autant plus que les pays en développement, en particulier africains, devraient bénéficier d'une telle réforme.

« *L'impact des aides américaines et européennes sur le marché international du coton : résultats d'un modèle d'équilibre partiel dynamique* », Catherine Araujo Bonjean, Stéphane Calipel et Fousseini Traoré, Cerdi, mars 2006. http://www.cerdi.org/publi/doc_ed/2006.10.pdf

RECEVOIR GRAIN DE SEL



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction générale de la Coopération internationale et du Développement

DgCiD

Grain de sel est diffusé par abonnement gratuit pour les ressortissants du Sud, et payant au Nord (20 euros pour 4 numéros, chèque à l'ordre de Adeprina – Inter-réseaux). Pour vous abonner, envoyez un courrier postal avec vos prénom, nom, adresse postale et adresse de courrier électronique à Inter-réseaux, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris ou un message à : secretariat@inter-reseaux.org